Commune de Chaulnes

Avec vous

N° 106
Octobre
2026



2027
PROCHAINES DIFFUSIONS DE VOTRE BULLETIN MUNICIPAL :
20/21 **FÉVRIER**
19/20 **JUIN**
23/24 **OCTOBRE**



LES RUBRIQUES

- *Les permanences*
- *Le mot du Maire*
- *Les services médicaux*
- *Séances du conseil municipal*
- *Bien vivre à Chaulnes*
- *La parole aux associations*
- *Informations diverses*
- *Côté recettes*
- *Le coin des enfants*
- *Un peu d'Histoire*

RETOUR SUR L'ÉTÉ,

L'ARRIVÉE DU POLICIER MUNICIPAL, LE FORUM DES ASSOCIATIONS, LA PÉRIODE DE CANICULE...

Toutes les informations sont à retrouver à l'intérieur !

Votre mairie

7, rue des Lieutenants Terpraut et Grenier 80320 CHAULNES

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi / mardi / jeudi / vendredi
08:30/12:00 • 13:30/17:00
Fermée le mercredi

CONTACTS

03.22.83.80.80
accueil@mairiechaulnes.fr
www.mairiechaulnes.fr

PAGE FACEBOOK

l''avenir de Chaulnes avec vous

POUR RENCONTRER :

(Sur rendez-vous)

LE MAIRE

M. Thierry LINÉATTE

LES ADJOINTS

Mme Nadège LATAPIE-COPÉ
Social / CCAS
M. Benoît GANCE
Bâtiment / Voirie
Mme Anne LEBRUN MERLIN
Communication / Environnement / Logement
M. Arnaud NOBLÉCOURT
Culture et Loisirs

Conception et réalisation :
Mairie de Chaulnes
Prix :
Gratuit
Dépôt légal :
À parution

LES PERMANENCES EN MAIRIE :

MISSION LOCALE M.E.E.F. Santerre Haute Somme
Permanences le mardi de 14:00/16:45
Sur rendez-vous.

ASSOCIATION SAINT JEAN
Permanences :
Mardi & Vendredi :
09:00/10:30
Jeudi :15:30/17:00

PERMANENCE D'AVOCAT
Un vendredi par mois de 14:00 à 16:00.
Sans rendez-vous
(renseignements en mairie).

CONCILIATEUR DE JUSTICE

En cours de recrutement.

A.C.P.G./C.A.T.M. Nadège Latapie-Copé
Renseignements à l'accueil de la mairie de Chaulnes.
06.85.37.41.96

RELAIS PETITE ENFANCE Séverine Fareneau
Permanences rue Poulin
06.07.37.82.25
03.22.85.48.06
www.terredepicardie.fr
Permanences téléphoniques de 13:00 à 14:30
le lundi et le vendredi.
Permanences physiques sur rendez-vous.

ACCUEIL DE LOISIRS Terre de Picardie
Inscriptions, renseignements :
https://terredepicardie.fr/
Rubrique : *Enfance-Jeunesse*
Contacts :
03.64.63.00.54
f.lhommet@terredepicardie.fr.

PAROISSE DE CHAULNES
1, rue des Lts Terpraut et Grenier 80320 CHAULNES
03.22.85.40.45
Horaires des permanences :
Mercredi & Vendredi :
09:30/11:00
Samedi : 10:30/11:30

LA CROIX ROUGE Unité locale De Haute Picardie
Permanence au local de la Croix Rouge : 36, avenue Roger Salengro à Chaulnes (à côté du magasin Carrefour)
Le lundi de 14h30 à 15h30 (tous les 15 jours).







Madame, Mademoiselle, Monsieur,

notre commune a accueilli depuis le mois d'Août son nouveau policier municipal, à qui nous souhaitons la bienvenue à Chaulnes. Raison pour laquelle ce mot du Maire sera orienté sur ces thèmes que sont le civisme, le respect et le bien-vivre ensemble.

D'abord, soyons clairs : on ne mettra pas un policier municipal, un gendarme, une caméra à chaque coin de rue, 24 h sur 24. De plus, que l'on soit d'accord ou pas, les statistiques de la gendarmerie mettent en avant une ville « où il fait bon vivre ».
Ceci dit, force est de constater que, malheureusement, nous sommes comme partout soumis à des actes d'incivisme, de délits commis par une minorité qui perturbe la vie et la tranquillité de l'immense majorité de la population.

Vitesses excessives, stationnements, conflits de voisinage, dégradations gratuites, nuisances sonores, propreté de la ville,... Que de problèmes pourraient être résolus, ou même être inexistants, si cette minorité faisait simplement preuve d'un peu de respect et de civisme ! Notre policier municipal ne résoudra pas tout, s'il n'y a pas cette volonté commune d'avancer tous dans la même direction.

Les difficultés économiques et environnementales se suffisent à elles-mêmes, pour qu'en plus, il faille y ajouter et subir des problèmes de comportements. Je ne suis malheureusement pas sûr que les personnes concernées lisent ces quelques lignes...

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, surtout portez vous bien. Tous mes vœux de réussite à notre policier municipal.

Thierry Linéatte
Maire de Chaulnes



Dernier exemple de la bêtise humaine... Affligeant !
Une plainte a bien sûr été déposée.

Maison de santé

16 ter avenue Aristide Briand
Secrétariat du lundi au vendredi : 08:00/12:00 • 13:30/18:30

MÉDECINS GÉNÉRALISTES (Sur rendez-vous)

Dr Mylène FOUET-EMERY • 03.22.86.31.01
DU de gynécologie et de nutrition
Dr Antoine HOULLIER • 03.22.86.31.02
Dr Chella LEFOLLE • 03.22.86.31.03
DU de gynécologie et formation en hypnose
et technique EMDR, maître de stage pour les internes
Dr Raja AMJED • 03.22.86.31.04
Dr Benoit FAUSTIN • 03.22.86.31.01
Dr Charles CARLIER • 03.22.86.31.01
(consulte 3 jours par semaine)

INFIRMIER(E)S (Sur rendez-vous)

Cabinet infirmier de Chaulnes • 03.22.85.40.06
Estelle CAMPA, Agathe BRUYER, Odile SENECHAL, Quentin SENECHAL, Mathylde LETURGIE
Permanences : 06:45/07:20 • 09:45/10:45 • 13:00/13:30
Pour les soins à domicile en semaine, dimanche et jours fériés

Cabinet infirmier Haute-Picardie • 03.22.84.11.54
Daniel TAIX, Naomi FLEUREAU-BETINA.
Permanences : Du lundi au vendredi :
07:00/07:30 • 09:30/09:50 • 17:30/18:00
Le samedi : 09:30/09:50
Pour les soins à domicile

OSTÉOPATHE (Sur rendez-vous)

Daniel TAIX • 07.61.54.53.05 (ou Doctolib)

ORTHOPTISTE

Noémie LASSELIN • 06.26.04.24.12 (le lundi am)

PÉDIATRE

Dr Perrine POIDEVIN
Rendez-vous à prendre sur Doctolib
(deux fois par mois le jeudi)

ORTHOPÉDISTES

Dr Maxime MENCIERE • 03.22.33.73.50
(Membres inférieurs)
De la clinique Pauchet Amiens, 1 jeudi par mois.
Dr Vittorio FERRARI • 03.22.33.72.30
(Membres supérieurs)
De la clinique Pauchet Amiens, 1 jeudi par mois.

ORL

Marine PERIA • 03.22.95.70.70
De la clinique Victor Pauchet (1 à 2 jeudis par mois)

ANGIOLOGUE

Dr Marie TOULEC • 03.22.33.71.40
De la clinique Pauchet Amiens, 2 mardis par mois.

GASTRO ENTÉROLOGUE (Sur rendez-vous)

Dr Marthe CHAVANCE-THELU • 03.22.91.57.24
De la clinique Pauchet Amiens, le mardi matin tous les 15 jours

CHIRURGIENS DENTISTES

40 rue Roger Salengro (sur rendez-vous)
Dr Hervé DELLACHERIE • 03.22.85.44.43
Dr Silya MOSTEFAOUI • 03.22.85.44.43

PHARMACIES

Flament-Vanysacker
16 bis, avenue Aristide Briand • 03.22.85.40.32
En semaine : 09:00/12:00 • 14:00/19:00
Le samedi : 09:00/12:30 • 14:00/17:00

Savary-Deblock
23, rue Odon Dumont • 03.22.85.40.07
En semaine : 09:00/12:00 • 14:00/19:00
Le samedi : 09:00/12:30 • 14:00/17:00

3237 Pour connaître la pharmacie de garde

ÉCHOGRAPHIE GÉNÉRALE ET DOPPLER

12, avenue Aristide Briand
Dr Hervé GUYOT • 09.79.59.23.85

AMBULANCES

Ambulances de Haute-Picardie
03.22.85.40.15 ou 06.99.40.40.15
24/24 • 7/7
Transports sanitaires assis ou couchés

INFIRMIÈRES DIPLÔMÉES D'ÉTAT

1, avenue Jean Jaurès
Marie HUET et Gladys POIDEVIN • 07.87.77.25.29
Soins à domicile ou en cabinet 7/7, sur rendez-vous

NATUROPATHE PRATICIENNE EN RÉFLEXOLOGIE

1, rue Odon Dumont
Amandine MENDY • 06.88.60.84.92
(consultation le lundi à la clinique Pauchet)
amendy.naturopathe@gmail.com
amandine.et.sa.naturopathie
Amandine & sa naturopathie

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

Date de convocation : 26 mai 2026, affichée le jour même.

Étaient présents : M. Thierry LINEATTE, Mme Nadège LATAPIE COPE, M. Benoît GANCE, Mme Anne LEBRUN MERLIN, M. Arnaud NOBLECOURT, M. Aïres FERREIRA, M. Joachim FERREIRA, Mme Amandine MENDY, Mme Camille MOILET, Mme Claire LECOT-ROBIT, M. Grégory DEVAUX, M. Régis LECOT, Mme Emilie ABERBOUR, Mme Noémie SOARES, Mme Maryse HOCHART. Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient excusés : M. Philippe CHEVAL avec pouvoir à M. Thierry LINEATTE
Mme Virginie MASSON avec pouvoir à Mme Anne LEBRUN-MERLIN
M. Thomas POULET avec pouvoir à Mme Claire LECOT-ROBIT
M. Xavier DUBERNARD avec pouvoir à M. Régis LECOT

Étaient invités : M. Capelle, Mme Leclercq, suivants de liste, sans voix délibérative.

Secrétaire de séance : Mme Nadège Latapie-Copé

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal. Le quorum atteint, la séance débute à 18 h. Il déclare ensuite la séance ouverte.

Ordre du jour :
- Désignation d'un(e) secrétaire de séance ;
- Approbation du procès-verbal de la séance précédente ;
- Sénatoriales 2026 : désignation des délégués et suppléants ;
- Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) ;
- Règlement intérieur
- Désignation d'un référent déontologue des élus locaux ;
- Rapport commission Voirie / Habitat.

I. DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Nadège Latapie-Copé est nommée secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU PROCÈS - VERBAL DU 28 AVRIL 2026

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

III. SÉNATORIALES 2026 : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS

√ ***Délibération 262026 : Sénatoriales 2026 : élection des délégués et suppléants***

Monsieur le Maire expose :

- **Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026** portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
- **Vu la circulaire préfectorale du 6 mai 2026,**

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M^me^ Maryse HOCHART, M. Régis LECOT, M^me^ Emilie ABERBOUR, M^me^ Camille MOILET. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Election des délégués

La liste déposée et enregistrée :

• **La liste « Unis pour notre ville » est composée par :**

M. Thierry LINEATTE, Mme Nadège LATAPIE COPE, M. Benoît GANCE, Mme Anne LEBRUN MERLIN, M. Philippe CHEVAL, Mme Maryse HOCHART, M. Régis LECOT, Mme Camille MOILET

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 19
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 19
Ont obtenu :
La liste **« Unis pour notre ville » : 19 voix**

Vote : par 19 voix POUR (dont 4 pouvoirs), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

IV. RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

√ ***Délibération 282026 : Composition de la Commission Communale des Impôts Directs***

L'article L 1650 du Code Général des Impôts (C.G.I.) prévoit que dans chaque commune il est institué une Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) composée du Maire ou de l'adjoint délégué, et pour les communes inférieures à 2 000 habitants, de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

Ces six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un état membre de l'Union Européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

A la suite du renouvellement des Conseils Municipaux et d'un courrier de la Direction Générale des Finances Publiques, il appartient au Conseil Municipal de proposer des personnes pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
Décide :

• de proposer, pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs en qualité de commissaires :

Titulaires :

M^me^ Nadège LATAPIE COPE • M. Benoît GANCE • M^me^ Anne LEBRUN-MERLIN • M. Dominique CAPELLE • M^me^ Maryse HOCHART • M. Régis LECOT • M. Arnaud NOBLECOURT • M. Philippe CHEVAL • M^me^ Amandine MENDY • M. Joaquim VILACA FERREIRA • M. Aïres FERREIRA • M^me^ Virginie MASSON

Suppléants :

M. Xavier DUBERNARD • Mme Claire LECOT-ROBIT • M. Thomas POULET • Mme Emilie ABERBOUR • M. Grégory DEVAUX • M. Claude MERLIN • Mme Noémie SOARES • Mme Camille MOILET • Mme Delphine LECLERCQ • Mme Line GANCE • Mme Sylviane LINEATTE • M. Bruno CROGNIER

Vote : par 19 voix POUR (dont 4 pouvoirs), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

V. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

√ ***Délibération 292026 :*** ***Adoption du règlement intérieur***

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal. Ce règlement fixe notamment :

- Les réunions du Conseil Municipal (périodicité, convocation, ordre du jour, accès aux dossiers) ;
- La tenue des séances (présidence, secrétariat de séance, quorum, mandat, accès et tenue du public, séance à huis clos, police de l'assemblée) ;
- Le débat et vote des délibérations (débats, suspension de séance, votes) ;
- Les comptes rendus des débats et des décisions ;
- Les commissions (municipales, fonctionnement, CAO) ;
- Modifications : compte administratif devient CFU, périodicité des questions diverses, désignation du doyen d'âge ;
- application du règlement intérieur.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal
Décide

- D'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par Monsieur le Maire.

Vote : par 19 voix POUR (dont 4 pouvoirs), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

VI.DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE DES ÉLUS LOCAUX

√ ***Délibération 272026 :*** ***Adoption du règlement intérieur***

- **Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022** relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,
- **Vu l'article L. 1111-1-1** du code général des collectivités territoriales,
- **Vu les articles R. 1111-1-1 A et suivants** du code général des collectivités territoriales,
- **Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022** relatif au référent déontologue de l'Elu local et portant notamment sur les modalités et critères de leur désignation,
- **Vu l'arrêté interministériel du 6 décembre 2022** pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'Elu local et portant notamment sur les modalités d'indemnisation,
- **Vu l'accord écrit en date du 22 avril 2026** de Madame Feirouz HAMDANE d'exercer les missions de référent déontologue de l'Elu local,

La loi n°2022-217 du 21 février 2022, dite 3DS, par son article 218, est venue compléter l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales par le droit, pour tout élu local, de « consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés » dans la charte de l'élu local.
Suite à la publication du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'Elu local, il convient désormais de procéder à sa désignation.
Les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par les personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences.
Par ailleurs, il est tenu au secret professionnel dans le respect des articles 226-13 et 226-14 du code pénal et à la discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.
Elles peuvent être, selon le cas, assurées par une ou plusieurs personnes n'exerçant au sein de la collectivité auprès de laquelle elle est désignée aucun mandat d'élu local, n'en exerçant plus depuis au moins 3 ans, n'étant pas agent de la collectivité et ne se trouvant pas en situation de conflits d'intérêts avec celle-ci. Il est également possible de composer un collège rassemblant les personnes présentant les caractéristiques exposées. Il est précisé qu'un règlement intérieur est adopté dès lors qu'un collège est désigné.

Pour la mise en place du référent déontologue de l'Elu local, l'organe délibérant doit se prononcer sur :

- La durée de l'exercice du mandat,
- Les modalités de saisine et d'examen de celle-ci,

- Les conditions dans lesquelles les avis sont rendus,
- Les moyens matériels mis à disposition,
- Les éventuelles modalités de rémunération.

1/ Désignation du référent déontologue

Il est mis en place à compter du 5 juin 2026 un référent déontologue des élus locaux dans les conditions prévues par le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 pour les élus locaux de la commune de Chaulnes.
Cette mission de référent déontologue est confiée à Madame Feirouz HAMDANE, titulaire de l'examen d'avocat (barreau d'Amiens : omise du tableau le temps d'une mission à la mairie de Villers Bretonneux. Exercera officiellement en tant qu'avocate à partir du 1er septembre 2026), Directrice Générale des Services de Villers Bretonneux (Somme), Consultante / experte juridique et finances auprès des communes, formatrice auprès des élus locaux et agents territoriaux, chargée de cours auprès de l'UPJV, désignée en raison de ses compétences et de ses qualifications. En effet, cette dernière est titulaire d'un MASTER en droit public mention Gestion des Collectivités locales et d'un MASTER de Science politique CITE, Citoyenneté, Inégalité, Territoires et Elections. Elle bénéficie d'une expérience de 19 années en collectivité territoriale (FDE 80, commune de Ham et commune de Villers Bretonneux).
La fonction de référent déontologue des élus locaux est assurée de manière indépendante et impartiale.
Dans l'exercice de ses fonctions, le référent déontologue des élus locaux ne peut solliciter ni recevoir d'injonctions de l'autorité investie du pouvoir de nomination ou de son représentant. Il assure l'exercice de sa mission en garantissant la confidentialité et le secret professionnel attachés à l'exercice de ses fonctions.
Il est par ailleurs précisé que cette fonction s'exercera sans préjudice de la responsabilité de l'élu qui demeure seul responsable de ses obligations déontologiques.

2/ Durée de l'exercice

Madame Feirouz HAMDANE est nommée jusqu'au prochain renouvellement général de l'assemblée délibérante.

3/ Modalités de saisine et d'examen des saisines

Tout élu qui dispose d'un mandat au sein de la commune de Chaulnes peut saisir le référent déontologue aux fins d'obtenir tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local.
Les demandes d'avis sont adressées, par voie postale à l'adresse suivante :

Référent déontologue de l'Elu local
Madame Feirouz HAMDANE
61 rue Paul Pruvost
80080 AMIENS
Les demandes peuvent également être adressées par voie électronique à l'adresse suivante :
feirouz.hamdane@sfr.fr

Le référent déontologue rend, par écrit, un avis confidentiel et adressé uniquement au demandeur dans un délai de 30 jours à compter de la saisine. Il adressera son avis par le canal de communication utilisé par le demandeur avec la mention « confidentiel ». Il pourra éventuellement solliciter l'accord de l'élu qui l'a saisi par voie postale, pour transmettre son avis ou toute correspondance par voie électronique.

A des fins pédagogiques, le référent déontologue transmet à chaque collectivité lui ayant confié cette fonction, un rapport annuel anonymisé de l'ensemble des saisines et des réponses apportées.

Les questions posées concernent personnellement l'élu qui saisit le référent déontologue. Par conséquent, un élu ne peut saisir le référent déontologue pour une situation qui concernerait un autre élu.

4/ Moyens matériels

- Néant

5/ Rémunération

Les personnes exerçant ces fonctions reçoivent une indemnisation. Celle-ci prend la forme de vacations dont le montant ne peut pas dépasser un plafond fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales.

Montant des vacations fixées par arrêté ministériel du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'Elu local :
Lorsque les missions de référent déontologue sont assurées par une ou plusieurs personnes, le montant maximum de l'indemnité pouvant être versée par personne désignée est fixé à 80€ par dossier.

6/ Remboursement de frais selon le choix de la commune

Le référent déontologue est remboursé de ses frais de transport et d'hébergement dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale.

7/ Information des élus sur la consultation du référent déontologue

La présente délibération, une fois adoptée, sera transmise par voie d'e-mail à chaque membre de l'assemblée délibérante. Tout nouveau conseiller aura également accès aux informations sur la consultation de référent déontologue par le même moyen.

Le Conseil Municipal, unanime, après en avoir délibéré
Décide

- DE DESIGNER Madame Feirouz HAMDANE en qualité de référent déontologue des élus locaux de la commune de Chaulnes conformément aux conditions présentées ci-dessus et sous réserve que les conditions d'impartialité et d'indépendance soient maintenues.

VII. RAPPORT COMMISSION VOIRIE / HABITAT

1/ Habitat

- Projet commune / AMSOM : chemin du tour de ville et rue d'Edemissen, sont concernées les parcelles privées AB14, AB15, AB21, AB23, AB24 et les parcelles communales AB20 et AB 266.
 Une première estimation domaniale propose un prix de vente moyen pour l'ensemble du projet à 12€/m2. Or, les propriétaires privés souhaitent un prix de vente supérieur à cette estimation. Si la commune se doit de consulter officiellement les services des domaines à partir de projets dont le coût est supérieur à 180 000 €, l'AMSOM y est soumis à partir de 150 000 €. Pour éviter de régler deux fois des frais de notaire, il serait souhaitable que l'AMSOM procède à l'acquisition. Question : le total des ventes dépassant légèrement les 180 000 €, la commune a-t-elle le droit de subventionner l'AMSOM ? La commune peut-elle « sortir » une parcelle afin de ne pas dépasser le seuil des 180 000 € ? Quelques négociations sont également encore en cours ou peuvent être revues avec deux propriétaires.
 La commission donne un avis favorable pour poursuivre l'opération.
 Monsieur Linéatte a rendez-vous avec Mme la sous-préfète afin d'évoquer tous ces sujets.

- Convention Clésence / commune : celle-ci prévoyait la construction de 22 logements locatifs et la viabilisation et vente de 22 parcelles à bâtir. Elle date de 2018 et des phasages de travaux étaient prévus. Or, à ce jour, Clésence fait part d'un désintérêt le plus total pour ces projets, même si des travaux coûteux de viabilisation ont été réalisés à leurs frais. De plus, cette convention étant devenue caduque, la commune exigera de récupérer la parcelle ZN107, destinée aux logements locatifs.
 Information complémentaire importante : Clésence et l'AMSOM se sont rencontrés le Mercredi 6 Mai. L'AMSOM devrait racheter l'ensemble du projet Clésence.

- Vente de terrain : un particulier serait intéressé, via une agence immobilière qui a contacté la mairie, par une parcelle située rue d'Hyencourt. M. Linéatte rappelle que celle-ci est entrée dans le domaine communal suite à une opération dite « d'abandon manifeste » et de « bien sans maître ». La commission propose la vente de cette parcelle (321 m2) au prix de 30€/m2.

2/ Acquisitions, programmations

- La commission proposera, suite aux retours de chaque candidat au conseil municipal lors de la période pré-électorale, désormais élus, et au fil des réunions de ladite commission, des acquisitions matérielles et/ou améliorations diverses. Exemple pour cette réunion : quelques jeux supplémentaires au parc de loisirs (table de ping-pong, balançoires), remplacement d'un jeu au parc rue de la sablonnière. Les devis correspondant

ont été établis et seront examinés en commission des finances. La commission évoque quelques problèmes d'incivilités constatés actuellement sur ces sites, mais également à divers endroits de la commune.

- Sécurité routière : la commission propose de relancer la programmation pluriannuelle concernant la pose de radars pédagogiques, d'éclairage à leds de passages piétons, places PMR, … Autres propositions : remise aux normes de la signalisation routière, en partenariat avec le département (et le concours de M. Soares), réflexion sur des secteurs prioritaires pour la réalisation de plateaux surélevés, feux récompense, écluses, zones 30 km/h,…

- Deux secteurs se dégagent de ces priorités : la rue Poulin (rappel : arrivée du policier municipal en Août) et la route d'Hallu dans le virage du passage à niveau, lieu gravement accidentogène. La pose de blocs fleuris en béton y est envisagée (devis faits).

- Gestion des nuisibles : programmation relancée pour la dératisation, la démoustication, poursuivie pour la dépigeonnisation. Réflexion pour une commande groupée d'appareils individuels anti-moustiques et de boîtes collectives à placer en ville. Mme Latapie-Copé se propose de se renseigner auprès de communes employant des moyens « lourds ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2026

Date de convocation : 30 juin 2026, affichée le jour même.

Étaient présents : M. Thierry LINEATTE, M^me^ Nadège LATAPIE COPE, M. Benoît GANCE, M^me^ Anne LEBRUN MERLIN, M. Philippe CHEVAL, M^me^ Maryse HOCHART, M. Régis LECOT, M. Joachim VILACA FERREIRA, M. Aïres FERREIRA, M^me^ Virginie MASSON, M. Xavier DUBERNARD, M. Grégory DEVAUX, M^me^ Claire LECOT-ROBIT, M. Thomas POULET, M^me^ Camille MOILET. Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient excusés : M. Arnaud NOBLECOURT avec pouvoir à M. Joaquim VILACA FERREIRA
M^me^ Amandine MENDY avec pouvoir à M. Aïres FERREIRA
M^me^ Emilie ABERBOUR avec pouvoir à Mme Claire LECOT-ROBIT
M^me^ Noémie SOARES avec pouvoir à M. Thierry LINEATTE

Étaient invités : M. CAPELLE, Mme LECLERCQ , suivants de liste, sans voix délibérative.

Secrétaire de séance : M^me^ Anne LEBRUN-MERLIN

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal. Le quorum atteint, la séance débute à 18 h. Il déclare ensuite la séance ouverte.

En préambule à l'examen des questions à l'ordre du jour, Monsieur le Maire présente officiellement aux membres du Conseil le nouveau policier municipal, dont la prise de fonctions au sein de la commune est fixée au 17 août 2026. S'ensuit un temps d'échange permettant aux élus de faire sa connaissance avant son arrivée officielle.

Ordre du jour :
- Désignation d'un(e) secrétaire de séance ;
- Approbation du procès-verbal de la séance précédente ;
- Subventions aux associations 2026 ;
- Mise en place de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement pour la filière Police (ISFE) ;
- Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation ;
- Autorisation de convention entre Terre de Picardie et le conseil départemental de la Somme : travaux de bordurage ;
- Rapport commission Finances ;
- Questions diverses

I. DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Anne Lebrun-Merlin est nommée secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU PROCÈS - VERBAL DU 05 JUIN 2026

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.
Monsieur le Maire expose ensuite avoir reçu un courrier de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) relatif à la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID). Faisant suite à la liste des personnes susceptibles d'être désignées, proposée lors du Conseil municipal du 5 juin dernier, ont été nommés :

- **Commissaires titulaires :** Madame Nadège LATAPIE-COPÉ, Monsieur Benoît GANCE, Monsieur Dominique CAPELLE, Madame Amandine MENDY, Monsieur Aïres FERREIRA, Madame Virginie MASSON.
- **Commissaires suppléants :** Monsieur Xavier DUBERNARD, Madame Claire LECOT-ROBIT, Monsieur Claude MERLIN, Madame Camille MOILET, Madame Delphine LECLERCQ, Monsieur Bruno CROGNIER.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

III. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026

√ ***Délibération n°302026 :*** ***Subventions 2026***

Monsieur le Maire propose d'allouer les subventions 2026 comme suit :

ACPG Section Cantonale : 100 €, **Batterie fanfare de Lihons :** 800 €, **Boules Chaulnoises :** 200 €, **C.P.G-CATM :** 200 €, **Croix de Guerre :** 50 €, **Société de Chasse :** 150 €, **Chorale en Santerre :** 370 €, **Coop. école primaire :** 1 500 €, **Cyclo Club Chaulnois :** 250 €, **Danses de Salon :** 250 €, **Donneurs de Sang :** 200 €, **Familles Rurales :** 1 500 €, **Football :** 7 000 € **Judo Club :** 700 € **Comité de Jumelage :** 3 500 €, **Longue Paume :** 1 500 €, **Rando Chaulnes :** 320 €, **Moto Club Desperados :** 200 €, **OCLC :** 5 000 €, **Souvenir Français :** 100 €, **Twirling club chaulnois :** 200 €, **Babyfoot du Santerre :** 200 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
Décide

- D'allouer les subventions 2026 aux associations comme indiqué ci-dessus ;
- Dit que les crédits sont ouverts au BP 2026 à l'article 65748.

Monsieur le Maire répond à la question de Madame Claire Lecot-Robit concernant les subventions attribuées à l'association de la Chorale et à celle de la Marche Randonnée, pour lesquelles elle souhaitait que les montants soient arrondis à 400 € et 350 €.
Monsieur le Maire précise que ces attributions ont déjà fait l'objet d'une étude en commission des finances et indique qu'elles pourront être réexaminées lors de l'exercice budgétaire de l'année prochaine.
Madame Nadège Latapie-Copé intervient pour souligner que si une réévaluation est envisagée pour ces deux associations, il conviendra, par souci d'équité, de revoir les critères et les montants pour l'ensemble des autres associations de la commune.
En conséquence, Madame Claire Lecot-Robit indique qu'elle s'abstiendra lors du vote sur l'attribution des subventions de la Chorale et de la Marche Randonnée.
Monsieur le Maire mentionne que le club de football de la commune a fusionné avec celui de Marchélepot. Cette décision est motivée par une volonté de mutualisation des moyens financiers et matériels, ainsi que par des objectifs de progression et de maintien du niveau sportif de l'équipe.
Monsieur le Maire précise également que, concernant le SARCOM, le dossier de demande de subvention n'a pas été réceptionné par les services de la commune.

Vote :
Abstentions pour le vote de la subvention :

- CPG/CATM : Mme Latapie-Copé
- Danses de Salon : Mme Lebrun-Merlin
- OCLC : M. Noblécourt, M. Gance
- AAE Chaulnes Football : M. Vilaca Ferreira, M. Poulet, M. Linéatte, Mme Lecot-Robit

• Chorale : Mme Lecot-Robit
• Marche Randonnée : Mme Lecot-Robit

Monsieur Régis LECOT déplore que les membres du Conseil municipal ne soient pas invités à assister aux assemblées générales du club de football de la commune.
Monsieur Joaquim VILACA-FERREIRA, en sa qualité de président du club de football, prend acte de cette remarque et s'engage à ce que tous les élus soient invités lors de la prochaine assemblée générale de l'association.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association sportive du collège a sollicité une subvention d'un montant de 200 € destinée à l'acquisition de maillots. Il précise que la commission des finances a émis un avis favorable, sous réserve de la participation de l'association au prochain forum des associations de la commune.

√ ***Délibération n°312026 : Subvention exceptionnelle Cyclo Club***
Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'association « Cyclo-Club » célèbre cette année son 50ème anniversaire. Afin de soutenir l'organisation des festivités liées à cet événement marquant pour la vie de la commune, il est proposé de lui accorder un soutien financier ponctuel.
Monsieur le Maire propose ainsi d'allouer à l'association une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 €.

L'assemblée, unanime, après en avoir délibéré
Décide
• d'allouer à l'association du Cyclo-Club, une subvention exceptionnelle de 500 € ;
• dit que les crédits sont inscrits au BP 2026 à l'article 65748.
Vote : par 19 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

Madame Claire Lecot-Robit déplore le faible taux de participation des élus de l'assemblée lors de la célébration des 50 ans du Cyclo Club, seuls trois membres du Conseil municipal ayant assisté à cet événement.

IV. MISE EN PLACE DE L'INDEMNITÉ SPÉCIALE DE FONCTION ET D'ENGAGEMENT POUR LA FILIÈRE POLICE (ISFE)

√ ***Délibération n°322026 : Mise en place de l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement pour la filière Police (ISFE)***
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L714-13,
Vu le décret n° 2024-614 du 26 juin 2024 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale et des fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des gardes champêtres,
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 1er juillet 2026,

Le Maire informe l'assemblée,
En application de l'article L. 714-13 du code général de la fonction publique, un nouveau régime indemnitaire est instauré pour les fonctionnaires relevant des cadres d'emplois des directeurs de police municipale, chefs de service de police municipale, agents de police municipale et gardes champêtres.

Cette indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE) est constituée d'une part fixe et d'une part variable.

Cette ISFE est exclusive de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir à l'exception :

• des indemnités horaires pour travaux supplémentaires attribuées dans les conditions fixées par le décret du 14 janvier 2002,
• des primes et indemnités compensant le travail de nuit, le dimanche ou les jours fériés ainsi que les astreintes et le dépassement régulier du cycle de travail tel que défini par le décret du 12 juillet 2001.

L'organe délibérant détermine pour cette indemnité spéciale de fonction et d'engagement:
- le taux individuel de la part fixe,
- des critères pour l'attribution de la part variable,
- le plafond de la part variable.

Lors de la première application de l'ISFE si, après application de la part variable, le montant indemnitaire mensuel perçu par le fonctionnaire est inférieur à celui perçu au titre du régime indemnitaire antérieur, à l'exclusion de tout versement à caractère exceptionnel, ce montant précédemment perçu peut être conservé, à titre individuel et au titre de la part variable, au-delà du pourcentage de 50% et dans la limite du montant plafond de la part variable

Les bénéficiaires :

Les bénéficiaires de cette indemnité spéciale de fonction et d'engagement sont les fonctionnaires relevant des cadres d'emplois :
- des directeurs de police municipale régis par le décret n° 2006-1392 du 17 novembre 2006
- des chefs de service de police municipale régis par le décret du 21 avril 2011,
- des agents de police municipale régis par le décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006,
- des gardes champêtres régis par le décret du 24 août 1994.

La part fixe de l'ISFE :

La part fixe de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est déterminée en appliquant au montant du traitement soumis à retenue pour pension un taux individuel fixé par l'organe délibérant dans la limite des taux suivants :
- 33 % pour le cadre d'emplois des directeurs de police municipale,
- 32 % pour le cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,
- 30 % pour le cadre d'emplois des agents de police municipale,
- 30 % pour le cadre d'emplois des gardes champêtres.

La part fixe est versée mensuellement.
Le montant de la part fixe évoluera selon le traitement soumis à retenue des agents concernés.

La part variable de l'ISFE :

La part variable tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir appréciés selon des critères définis par l'organe délibérant. Elle peut être versée mensuellement dans la limite de 50 % du plafond défini par l'organe délibérant.

Elle peut être complétée d'un versement annuel sans que la somme des versements dépasse ce même plafond.

L'organe délibérant détermine le plafond de la part variable de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement dans la limite des montants suivants :
- 9 500 euros pour le cadre d'emplois des directeurs de police municipale,
- 7 000 euros pour le cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,
- 5 000 euros pour le cadre d'emplois des agents de police municipale,
- 5 000 euros pour le cadre d'emplois des gardes champêtres.

Dérogation au plafonnement de la part variable (article 7 du décret n° 2024-614 du 26 juin 2024) :
Conformément aux dispositions de l'article 7 du décret n° 2024-614 du 26 juin 2024 relatif au régime indemnitaire des agents de la filière police municipale, lors de la première mise en œuvre du présent régime indemnitaire, il peut être dérogé au plafonnement de la part variable fixé à 50 % du montant plafond.

À ce titre, lorsque le montant indemnitaire mensuel perçu par un agent, avant l'entrée en vigueur du présent régime, est supérieur à celui résultant de son application, ce montant antérieur peut être maintenu à titre individuel.

Ce maintien peut conduire à dépasser la limite de 50 % du plafond de la part variable, dans la limite des plafonds réglementaires applicables.

Modalités de retenue pour absence ou de suppression :

Le bénéfice de l'ISFE est maintenu dans les mêmes proportions que le traitement :

- durant la période de préparation au reclassement prévue à l'article L. 826-2 du code général de la fonction publique,
- en cas de congé annuel,
- en cas de congé de maternité ou de paternité et d'adoption,
- en cas de congé de maladie ordinaire
- en cas de service à temps partiel pour raison thérapeutique, l'ISFE est maintenue.

L'ISFE est suspendue en cas de :

- congé de longue maladie,
- congé de grave maladie,
- congé de longue durée.

L'ISFE reste suspendue en cas de placement en congé de longue durée.

Lorsque l'agent est placé rétroactivement en congé de longue maladie ou de longue durée, à la suite d'une demande présentée au cours d'un congé de maladie ordinaire antérieurement accordé, l'ISFE qui lui a été versée durant son congé de maladie ordinaire lui demeure acquise.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Décide

- D'instaurer une indemnité spéciale de fonction et d'engagement versée selon les modalités définies ci-dessus.
- De fixer les taux plafonds pour la part fixe de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement à :
 - 33 % pour le cadre d'emplois des directeurs de police municipale,
 - 32 % pour le cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,
 - 30 % pour le cadre d'emplois des agents de police municipale,
 - 30 % pour le cadre d'emplois des gardes champêtres.

-De fixer les montants plafonds annuels pour la part variable de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement à :
 - 9 500 euros pour le cadre d'emplois des directeurs de police municipale,
 - 7 000 euros pour le cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,
 - 5 000 euros pour le cadre d'emplois des agents de police municipale,
 - 5 000 euros pour le cadre d'emplois des gardes champêtres.

- De fixer les critères suivants pour son attribution : Manière de servir et engagement professionnel de l'agent, comportement, état d'esprit, compétences et qualité du travail.
- D'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de l'indemnité dans le respect des principes définis ci-dessus.

De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette indemnité.
Vote : par 19 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

V. INSTITUTION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION

√ Délibération n°332026 : institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du Code Général des Impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation. Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée,

les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Vu l'article 1406 bis du Code Général des Impôts,
Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,
Décide
- D'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation ;
- De charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Vote : par 19 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

VI. AUTORISATION DE CONVENTION ENTRE TERRE DE PICARDIE ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SOMME : TRAVAUX DE BORDURAGE

√ ***Délibération n°342026 : Approbation des travaux de réparation d'une bordure chasse-roue (route d'Hallu) et autorisation donnée à la Communauté de Communes Terre de Picardie pour signer la convention avec le Département de la Somme***

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une demande a été formulée pour procéder à la réparation d'une bordure chasse-roue située route d'Hallu sur la commune de Chaulnes.

Cette voirie étant d'intérêt départemental et la compétence « Voirie » ayant été transférée à la Communauté de Communes Terre de Picardie (TDP) pour les voiries classées communautaires, l'exécution de ces travaux nécessite la conclusion d'une convention de partenariat entre le Département de la Somme et la Communauté de Communes.

Le Département de la Somme exigeant au préalable une délibération de la commune d'implantation pour valider le projet, Monsieur le Maire présente le dossier et propose au Conseil municipal d'émettre un avis favorable et d'autoriser la Communauté de Communes à signer la convention afférente.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :
- Approuve le projet de travaux de réparation de la bordure chasse-roue située route d'Hallu ;
- Autorise la Communauté de Communes Terre de Picardie (TDP) à signer la convention afférente avec le Département de la Somme, ainsi que toute pièce ou document nécessaire au règlement de ce dossier.

Vote : par 19 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

VII. RAPPORT COMMISSION FINANCES

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport de la commission des finances réunie le 23 juin 2026. Au cours de cette séance, les points suivants ont été examinés :
- Subventions aux associations 2026 : étude et répartition des enveloppes annuelles dédiées au tissu associatif local.
- Dépenses d'investissements et d'équipements : la commission a validé le financement de plusieurs projets pour les montants suivants :
 - √ Acquisition d'un columbarium pour un montant de 8 515,00 € TTC ;
 - √ Achat de jardinières de protection et de balançoires pour un montant de 5 784,00 € TTC ;
 - √ Acquisition d'une table de ping-pong destinée à l'espace de loisirs pour un montant de 1 009,59 € TTC.

Monsieur le Maire a également partagé avec la commission le suivi de plusieurs recettes et dotations clés pour la collectivité :
- FCTVA (Fonds de Compensation pour la TVA) : notification d'un montant de 229 530,79 € au titre des investissements réalisés ;
- DSR (Dotation de Solidarité Rurale) : notification d'un montant de 144 443,00 € ;
- DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) : notification d'un montant de 100 533,00 €, perçu via la Communauté de communes Terre de Picardie ;
- En dépenses : participation aux Eaux Pluviales (Terre de Picardie) : 7 119,43 € pour l'exercice 2025 (contre 13 300,00 € en 2024).

Enfin, le montant de la contribution de la commune au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) a été arrêté à 58 071,95 €.
Madame Claire Lecot-Robit signale par ailleurs que la borne d'incendie située face à la société REGNIER est fréquemment ouverte de manière intempestive.
Monsieur Philippe Cheval, président du SIEP (Syndicat Intercommunal d'Eau Potable), invite toute personne qui constaterait la présence d'un véhicule suspect à proximité de ces installations à prendre une photographie de la plaque d'immatriculation et à la transmettre directement aux services du SIEP afin de faciliter le suivi de ces infractions.

Monsieur le Maire présente ensuite une analyse comparative de l'exécution du budget 2026 par rapport à la situation constatée à la même période lors de l'exercice 2025. Ce point de situation permet de mesurer l'évolution des recettes encaissées et des dépenses engagées à date, afin de s'assurer de la bonne trajectoire financière de la commune pour le reste de l'année.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

- M. Régis Lecot : « Comme nous avons pu le constater la semaine dernière, les épisodes de canicule deviennent de plus en plus longs et fréquents. Je souhaite savoir quelles mesures sont actuellement déployées pour accompagner nos aînés. Existe-t-il notamment un registre canicule au sein de la mairie et quelles sont les pistes d'amélioration envisagées ? Par ailleurs, je souhaite que l'ensemble des conseillers municipaux puissent s'exprimer sur ce sujet afin de partager leurs réflexions pour le bien-être de tous. »

M. le Maire rappelle que le droit d'expression des conseillers est permanent lors des débats. Il cède ensuite la parole à M^{me} Nadège Latapie-Copé, en charge du CCAS, afin d'apporter des précisions sur les dispositifs existants.

- M^{me} Nadège Latapie-Copé prend la parole : « Cet épisode de canicule est survenu de manière précoce. En collaboration avec l'association Saint-Jean, qui œuvre auprès de nos aînés, nous avons immédiatement agi. J'ai contacté personnellement 45 personnes par téléphone pour leur rappeler les consignes de prévention et m'assurer qu'elles bénéficiaient d'un entourage familial ou de voisinage. Les retours ont été très positifs, les bénéficiaires s'étant montrés particulièrement touchés par cette démarche, comme en témoignent plusieurs messages de remerciement reçus. Soucieuse de la situation des personnes isolées, j'ai également effectué une dizaine de visites à domicile. De son côté, l'association Saint-Jean a adapté ses interventions : durant cette période de crise, les heures de ménage habituelles ont été converties en temps de veille sanitaire et d'hydratation.
 Concernant le registre canicule, une actualisation va être lancée, même s'il faut reconnaître que le taux de réponse spontanée reste généralement très faible. Nous déploierons des efforts particuliers pour identifier et intégrer les personnes non inscrites. Pour rappel, l'alerte canicule est déclenchée lorsque les températures ne redescendent pas pendant au moins trois nuits consécutives. »

- M. Régis Lecot : « De mon côté, je me suis également renseigné car je me demandais ce que la commune mettait concrètement en œuvre pour nos administrés souffrant de la chaleur. Les services de la mairie m'ont indiqué que M^{me} Latapie-Copé se chargeait d'appeler les personnes concernées. Cependant, je me suis interrogé sur l'implication des autres membres du CCAS dans cette gestion de crise. J'ai donc interrogé M^{me} Claire Lecot-Robit, membre du CCAS, et je lui ai demandé si elle avait été associée ou prévenue. Elle m'a répondu négativement, indiquant qu'elle n'en avait pas été informée.
 J'ai interrogé deux maires de communes environnantes sur leur fonctionnement. Tout au long de l'année, ils transmettent un bulletin d'inscription aux personnes de plus de 65 ans et aux personnes en situation de handicap pour alimenter le registre canicule. Ce registre, hautement confidentiel, n'est d'ailleurs consultable que par trois personnes habilitées au sein du CCAS. Enfin, sur un plan réglementaire, il me semble que nous n'avons pas le droit de faire appel à l'association Saint-Jean pour ces missions de service public. »

- M^{me} Nadège Latapie-Copé répond : « J'ai agi avec la volonté de bien faire face à l'urgence de la situation. Le cadre préfectoral rappelle d'ailleurs qu'en période de crise sanitaire comme une canicule, la protection des vies humaines prime et qu'il faut savoir faire preuve de souplesse avec le RGPD. Si nous nous cantonnons

strictement aux 10 personnes officiellement inscrites sur notre registre, nous passons à côté de la réalité des besoins. C'est pourquoi j'ai fait le choix d'élargir nos actions.
Je précise que l'association Saint-Jean n'a pas eu accès au registre de la mairie ; elle est intervenue auprès de ses propres bénéficiaires pour adapter ses services. »

M. Régis Lecot illustre son propos en rapportant le témoignage d'une administrée âgée et isolée qui, n'ayant pas été contactée par les services municipaux, a exprimé un fort sentiment d'abandon, précisant ne devoir son salut qu'à l'aide de son voisinage. Il réitère son inquiétude face à la multiplication des urgences climatiques et insiste sur la nécessité de « faire quelque chose. »

- Monsieur le Maire intervient : « Mme Latapie-Copé a déjà apporté des éléments de réponse précis et détaillés sur les actions menées sur le terrain. On ne peut pas laisser dire que la municipalité ne fait rien. Les services et les élus se mobilisent, même s'il est toujours possible d'améliorer le système, ce que nous allons faire. »

- Mme Nadège Latapie-Copé conclut : « Dès demain, des bulletins d'inscription pour le registre canicule seront distribués directement dans les boîtes aux lettres de tous les Chaulnois afin d'anticiper au mieux les prochains épisodes. »

- Mme Camille Moilet intervient : « Je tiens à remercier chaleureusement Nadège pour le travail accompli. Je me sens un peu gênée de ne pas avoir pu apporter mon aide lors de cet épisode. Je souhaite vivement pouvoir l'épauler la prochaine fois et je propose que le CCAS s'organise afin que chacun d'entre nous puisse participer activement à cette démarche de solidarité. »

- M. Philippe Cheval : « Je comprends qu'à Paris il puisse y avoir des difficultés car les gens ne se connaissent pas, mais à Chaulnes, la solidarité locale doit exister. Vous avez bien fait, Régis, d'aller rendre visite à cette dame isolée, mais j'estime que c'est notre devoir de citoyen, de même que celui du voisinage des personnes âgées. Selon moi, le registre canicule s'apparente surtout à une "ouverture de parapluie" administrative. »

- M. le Maire conclut le débat : « Si Monsieur Lecot constate qu'il y a eu des dysfonctionnements, nous allons y remédier afin d'améliorer le dispositif pour l'avenir. »

- M. Régis Lecot : « Je sais que notre commune n'est pas située dans une zone soumise à l'obligation légale de débroussaillement (OLD). Cependant, force est de constater aujourd'hui qu'un nombre croissant de maisons ou de terrains privés ne sont plus entretenus. Il devient urgent d'agir, d'une part parce que des incendies pourraient s'y propager rapidement, et d'autre part parce que cet état d'abandon est visuellement inesthétique pour notre commune. »

- M. le Maire répond : « Concernant l'évolution des conditions climatiques et les nuisances visuelles, je suis tout à fait d'accord avec le constat de M. Lecot. Cependant, on ne peut pas dire que rien n'est fait dans la commune. Il y a effectivement un nombre trop important de maisons et de terrains non entretenus, mais je me déplace personnellement et régulièrement pour en informer les riverains concernés. Lorsque je ne parviens pas à les rencontrer, je dépose un formulaire d'avis de débroussaillement (et/ou taille) dans leur boîte aux lettres. De plus, des courriers sont envoyés aux propriétaires lorsque les locataires font défaut à leur obligation d'entretien. Nous ne restons donc pas inactifs face à cette situation, et le policier municipal pourra également être mobilisé sur cette mission à l'avenir. »

- M. Régis Lecot : « Je souhaitais également aborder le cas des habitations occupées dont les abords et les trottoirs ne sont pas désherbés. Malgré les rappels réguliers publiés dans le bulletin municipal, la situation n'évolue pas. Par conséquent, ce sont les agents techniques municipaux qui doivent intervenir pour entretenir ces devants de portes, ce qui réduit d'autant leur temps disponible pour d'autres missions essentielles, comme l'entretien du cimetière. Que pouvons-nous mettre en œuvre pour sensibiliser plus efficacement les habitants à cette obligation ? »

- M. le Maire répond : « Nous faisons face à un manque d'effectifs au sein des services techniques communaux, et les agents sont particulièrement sollicités. Dans ce contexte de priorisation des tâches, il est

préférable de tolérer quelques herbes dans les caniveaux plutôt que de laisser des détritus s'accumuler. Nous devons faire preuve d'un certain discernement. Les administrés sont certes tenus d'entretenir les abords de leur propriété, et j'ai la possibilité de prendre un arrêté municipal pour formaliser cette obligation. Cependant, je crains que l'application d'une telle mesure ne génère de vives tensions et des conflits de voisinage au sein de la commune. Cela doit avant tout être une démarche de bon sens et de civisme de la part des administrés concernés. Si cela s'avère absolument nécessaire, cet arrêté sera pris, mais j'invite à la plus grande prudence vis-à-vis de cette démarche. »

- M. le Maire précise également : « Les services techniques vont prochainement intégrer l'usage de produits sanitaires écoresponsables et d'origine biologique pour l'entretien des espaces publics. Toutefois, je tiens à souligner que cette transition vers des produits plus vertueux aura un impact financier non négligeable sur le budget de la commune. »

Mme Claire Lecot-Robit signale un défaut d'entretien au sein du cimetière communal, précisant que la végétation atteint une hauteur excessive à certains endroits. Elle interroge ensuite la municipalité sur le calendrier prévu pour la remise en place du portail situé du côté du lotissement de Lihons.

M. le Maire rappelle l'interdiction des produits désherbants et indique, comme dit précédemment, que la municipalité va expérimenter l'usage de produits phytosanitaires écoresponsables pour pallier les problèmes de désherbage. Quant à la réinstallation du portail donnant sur le lotissement de Lihons, les devis sont en cours.

Mme Claire Lecot-Robit interpelle la municipalité sur deux sujets distincts : D'une part, elle sollicite l'aménagement et la sécurisation du passage piéton situé avenue Jean-Jaurès, signalant que la vitesse excessive des automobilistes représente un danger pour les écoliers qui l'empruntent quotidiennement. D'autre part, elle formule des propositions concernant le développement des infrastructures de loisirs, suggérant l'implantation d'un terrain de padel, ainsi que la création d'un court de tennis et d'un terrain de pickleball.

- M. le Maire : « Ces différents sujets sont précisément inscrits à l'ordre du jour de la commission voirie qui se réunit demain. Nous ne pouvons pas prendre de décision sur ces aménagements ce soir en conseil municipal sans que la commission compétente ait préalablement étudié les dossiers. La réflexion en termes de sécurité routière doit se faire sur l'ensemble de la commune. Concernant les projets d'équipements, je tiens d'ores et déjà à préciser, par souci de réalisme budgétaire, qu'il ne sera pas possible de réaliser l'ensemble de ceux-ci. »

En fin de séance, M. le Maire adresse ses vœux de bonnes vacances aux membres du conseil municipal, leur souhaitant un repos estival ensoleillé. Il informe par ailleurs l'assemblée des prochains rendez-vous de la rentrée : la cérémonie d'inauguration de l'église se déroulera le 29 août prochain, suivie du forum des associations le 5 septembre 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

REPRISE DE LA BOULANGERIE PÂTISSERIE SENÉ PAR LA "BOULANGERIE MAISON BRICOUT"

Un mot de la boulangerie Maison Bricout

" Nous sommes Charly et Florian Bricout, deux frères : Florian a 27 ans et moi, Charly, 24 ans.
Nous avons ouvert notre première boulangerie, Les Hamoisines à Ham, en mars 2022.

Depuis, nous avons beaucoup travaillé pour développer notre activité, avec notamment une participation à La Meilleure Boulangerie de France et plusieurs belles récompenses autour de la galette de la Somme.

Après plusieurs mois de travaux et de préparation, nous avons récemment repris le commerce de Sabrina et Olivier Sené.
Une nouvelle étape importante dans notre aventure familiale.

Nous continuons également notre activité à Ham.

Nous sommes très heureux de l'accueil que nous avons reçu depuis l'ouverture et nous tenons à remercier chaleureusement tous nos clients, ceux qui nous suivent depuis Ham comme ceux qui nous découvrent à Chaulnes, pour leur confiance et leur fidélité.

Et surtout, un grand merci à toute notre équipe pour son travail, son investissement et son énergie au quotidien.
Cette aventure ne serait pas possible sans eux."



Message laissé par Sabrina et Olivier Sené sur leur page facebook :

"Après 14 ans passés à votre service (en tout 32 ans), l'heure est venue pour nous de tourner une page importante de notre vie professionnelle.

Nous souhaitons vous adresser nos plus sincères remerciements pour votre fidélité, votre confiance et votre gentillesse tout au long de ces années.

Dans notre boulangerie nous avons vu grandir vos enfants, nous avons discuté et partagé de bons et tristes moments... Voilà, c'est ça un commerce : un lieu de rencontres et d'échanges.

Merci d'avoir été présents pendant toutes ces années.
Nous vous souhaitons à toutes et à tous beaucoup de bonheur.
Nous voulons aussi remercier nos salariés pour leur implication professionnelle au sein de notre entreprise.
Grâce à leur engagement nous avons pu servir au mieux notre clientèle, toujours présente, toujours fidèle alors mille merci.

Nous vous remercions d'avoir fait partie de notre équipe... Vous êtes notre deuxième famille... Alors merci de tout notre cœur.
Nous vous souhaitons une belle continuation aussi bien personnelle que professionnelle.

A tous avec toute notre reconnaissance et notre gratitude."

Sabrina et Olivier

VIGILANCE ROUGE « CANICULE EXTRÊME » DANS LA SOMME

Retour sur les consignes de prévention en période de canicule, les bons réflexes à adopter :

À la suite des prévisions de Météo-France annonçant une aggravation de l'épisode caniculaire, le département de la Somme a été placé en vigilance rouge « Canicule extrême » à compter du mercredi 24 juin à 12h00.

Face à cette situation météorologique exceptionnelle, Rollon MOUCHEL-BLAISOT, préfet de la Somme, a décidé l'ouverture du Centre Opérationnel Départemental (COD) à la préfecture afin d'assurer le suivi permanent de la situation, la coordination de l'ensemble des services de l'État et la mobilisation de tous les acteurs concernés.

Une ligne téléphonique dédiée aux maires était accessible, afin de garantir un appui opérationnel et une coordination renforcée avec les communes.

Afin de préserver la santé et la sécurité de tous, le préfet de la Somme a pris, par arrêté préfectoral, les mesures suivantes :

- **Interdiction des manifestations sportives en extérieur ainsi que dans les équipements sportifs intérieurs non climatisés ;**
- **Interdiction de la consommation d'alcool sur la voie publique sur l'ensemble du département.**

Ces mesures ont été appliquée pendant toute la durée de l'épisode de vigilance rouge canicule.

Par ailleurs, le préfet a réuni l'ensemble des maires du département, les représentants des chambres consulaires et économiques ainsi que les services de l'État. Ceci afin de rappeler les préconisations sanitaires, coordonner les actions nécessaires pour protéger la population face à cet épisode de chaleur extrême, et pour échanger avec les élus, acteurs concernés.

Le préfet a appelé chacun à la responsabilité et à la solidarité, en portant une attention particulière aux personnes âgées, isolées, en situation de handicap ou de fragilité.

Un rappel des consignes de vigilance a été effectué à plusieurs reprises :

- **Boire régulièrement** de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- **Rester dans un endroit frais** ou ventilé dans la mesure du possible ;
- **Fermer volets et fenêtres pendant la journée** et aérer la nuit ;
- **Limiter les sorties** et les efforts physiques ;
- **Manger léger** et éviter la consommation d'alcool ;
- **Prendre des nouvelles ou rendre visite** aux personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées de son entourage ;
- **Ne jamais laisser** un enfant, une personne âgée ou un animal dans un véhicule fermé ;

NUMÉROS UTILES POUR LA PÉRIODE :

- **En cas de malaise, forte fièvre, propos incohérents ou troubles du comportement, appeler un médecin ou composez le 15.**
- Canicule Info Service : 0 800 06 66 66 (numéro vert, appel gratuit) accessible de 9h à 19h
- SAMU : 15
- Pompiers : 18
- Numéro d'urgence européen : 112

L'évolution de la vigilance météorologique pouvait être consultée sur :
vigilance.meteofrance.fr
Et les recommandations sanitaires officielles sur :
sante.gouv.fr



REGISTRE GRAND FROID ET CANICULE

Afin de permettre au CCAS de la mairie de Chaulnes de veiller sur les personnes les plus vulnérables lors des périodes de fortes chaleurs ou de grand froid, un registre nominatif des personnes fragiles est mis en place. Ce registre est confidentiel (article L.121-6-1 du code de l'action sociale et des familles).

En cas de déclenchement d'une alerte par la Préfecture de la Somme (3 niveaux : jaune, orange et rouge), les personnes inscrites pourront être contactées par téléphone afin de s'assurer de leur bien-être et de leur rappeler les principaux conseils de prévention (dès le passage au niveau orange). L'inscription concerne les personnes âgées de 65 ans et plus, les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et les personnes en situation de handicap qui en font la demande.

Vous souhaitez vous inscrire ?
Vous pouvez en faire la demande en remplissant la fiche d'inscription ci-dessous, à retourner en mairie.

FICHE D'INSCRIPTION - CCAS MAIRIE DE CHAULNES



En cas de déclenchement de l'alerte Grand Froid et/ou CANICULE
Par la Préfecture de la Somme, l'inscription sur ce registre permet :
- **De prendre contact avec vous par téléphone pour s'assurer que vous allez bien,**
- **De bien rappeler les conseils de prévention essentiels.**

CONDITIONS D'INSCRIPTIONS :

Personne de 65 ans et plus OUI NON
Personne de + de 60 ans reconnue inapte au travail..... OUI NON
Personne en situation de handicap OUI NON

COORDONNÉES :

Nom : Prénom :

Date de naissance : Homme Femme

Adresse :

Tél fixe : Tél portable :

Nom et coordonnées du service intervenant au domicile :
.....

PERSONNES À CONTACTER EN CAS DE BESOIN :

Nom : Prénom :

Qualité :

Tél fixe : Tél portable :

SI INSCRIPTION À LA DEMANDE D'UN TIERS :

Nom : Prénom :

Qualité :

Tél Fixe : Tél Portable :

Date de la demande : **Signature :**

CÉRÉMONIE DU 14 JUILLET

La cérémonie du 14 juillet s'est déroulée sous un beau soleil, dans une ambiance conviviale et républicaine.
Nous avons eu le plaisir d'accueillir un public venu en nombre, ainsi que quelques enfants qui ont apporté une belle touche de jeunesse à cette commémoration.
Un grand merci à toutes les personnes présentes, aux porte-drapeaux, aux élus, aux musiciens, aux participants.





BOURSE AUX PLANTES

Le dimanche 11 octobre, le marché du terroir de Chaulnes a accueilli une bourse aux plantes, placée sous le signe du partage et de la convivialité.
Cette initiative a permis aux particuliers de donner une seconde vie à leurs plantes, de partager leurs connaissances et de faire découvrir de nouvelles variétés, tout en profitant de l'occasion pour acheter à bas prix.

Un rendez-vous qui encourage les échanges entre habitants et contribue à valoriser le jardinage ainsi que les plaisirs simples de la nature.
La municipalité remercie les participants pour leur présence et leur implication dans cette initiative, qui participe à la vie et à l'animation de notre commune.

À VOS AGENDAS :

Prochain rendez-vous :
Dimanche 09 mai 2027



FLEURISSEMENT: NOS FÉLICITATIONS

Afin de valoriser les habitants qui contribuent à l'embellissement de notre commune, un courrier de félicitations a été déposé dans une centaine de foyers chaulnois pour saluer la qualité de leur fleurissement.

La Municipalité remercie chaleureusement tous les habitants qui participent ainsi à rendre Chaulnes plus agréable et plus accueillante.



PRÉSENTATION DU POLICIER MUNICIPAL



"Bonjour à toutes les chaulnoises et chaulnois,

Je me nomme Pascal Bruneau. J'ai eu le plaisir et l'honneur de prendre les fonctions de policier municipal au sein de notre belle commune le 17 août. Âgé de 59 ans, j'ai 32 ans d'expérience dans ce métier.
Venir à Chaulnes est pour moi un nouveau défi dans ma carrière car ce service était à créer.
Travailler dans une commune de cette taille me permet d'être au plus proche de la population et de la servir avec efficacité.
Je tiens à remercier Monsieur le Maire, le conseil municipal ainsi que tous mes nouveaux collègues qui ont su m'accueillir chaleureusement et m'ont permis de m'intégrer rapidement.
Je suis certain que, tous ensemble, nous continuerons à cultiver le bien vivre dans notre commune."

Pascal Bruneau

À VENIR :

Cérémonies du 11 novembre

Au programme :
09h45 : Rassemblement à la mairie. Cérémonie au Monument aux Morts et place du Souvenir Français. Dépôt de gerbes, sonneries par la batterie-fanfare de Lihons.
Cérémonie semblable au groupe scolaire à la mémoire des anciens élèves morts pour la France.
10h15 : Remerciements et vin d'honneur à la mairie.

Distribution du colis de Noël

Prendre soin de nos aînés est important et même un petit geste peut leur apporter un peu de réconfort et de gaieté.
Pour les fêtes de fin d'année la commune va distribuer un colis de Noël aux personnes âgées de 70 ans et plus ; **les dates de distribution sont le vendredi 18 et le samedi 19 décembre.**

UNE RENTRÉE SCOLAIRE PLACÉE SOUS LE SIGNE DE LA SÉCURITÉ.





En cette rentrée scolaire, la sécurité des enfants et de leurs familles a été une priorité.

Le policier municipal, accompagné de la gendarmerie, était présent aux abords de l'école afin de veiller à la sécurité des élèves et de réguler la circulation dans la rue des écoles.
Afin de garantir la sécurité de tous, le policier municipal sera présent à chaque entrée et sortie des enfants, pour accompagner ces moments de forte affluence et assurer une circulation plus sereine aux abords de l'école.

Bonne rentrée à tous nos écoliers, enseignants et personnels scolaires !

LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT-DIDIER







La visite guidée

Le 28 juillet, un bel après-midi placé sous le signe de la découverte et du partage !
Vous avez été près de 40 personnes à participer à la visite guidée de notre église Saint-Didier, récemment restaurée.

Grâce aux explications passionnantes de la guide-conférencière, chacun a pu redécouvrir l'histoire, les détails architecturaux et les trésors de ce lieu emblématique de notre commune.

Merci à toutes les personnes présentes pour leur intérêt, leur curiosité, qui ont largement contribué à la réussite de cette belle rencontre.

Un grand merci également à la guide pour la qualité de son intervention.
Préserver et faire vivre notre patrimoine, c'est aussi le partager.
Merci à toutes et à tous d'y avoir contribué !

L'inauguration

Le samedi 29 août, la matinée consacrée à l'inauguration des travaux de restauration de notre église s'est déroulée en présence de nombreuses personnes, venues partager ce moment important pour notre commune.
La matinée a débuté par une visite guidée passionnante, menée par Carole LAEVENS, guide-conférencière, ponctuée d'intermèdes musicaux, assurés par l'école de musique de Haute Picardie, qui ont permis de redécouvrir notre patrimoine sous un autre regard.
La messe a ensuite été célébrée par Monsieur le Vicaire Général Nicolas JOUY et l'Abbé Jules DOSSAH.

L'ensemble de cette matinée a été orchestré avec beaucoup de professionnalisme par Camille CARDONA, chargée des publics et des programmations au PETR, que nous remercions vivement pour son accompagnement.

La cérémonie s'est clôturée dans la convivialité autour d'un cocktail préparé par le traiteur CALM, dont nous saluons la qualité des prestations, avec un service assuré avec sourire et efficacité par l'équipe de bénévoles de l'OCLC, que nous remercions chaleureusement.

Merci à toutes celles et ceux qui ont contribué à la réussite de cette belle matinée et à toutes les personnes présentes pour avoir partagé ce moment avec nous.
Une belle façon de célébrer la renaissance de ce lieu emblématique de notre commune et de mettre à l'honneur notre patrimoine.







UNE PAGE SE TOURNE… MAIS L'HISTOIRE CONTINUE

Après de très nombreuses années passées à vos côtés, l'Auto-École IDPR Santerre, située au 5, rue Odon Dumont à Chaulnes, a aujourd'hui transmis son activité.

Notre auto-école est désormais transférée au **11 bis avenue Aristide Briand**

Au fil de toutes ces années, vous avez été très nombreux à pousser la porte de notre auto-école, parfois avec un peu d'appréhension au premier cours… et souvent avec un immense sourire le jour où vous avez obtenu ce fameux précieux sésame.

Nous garderons énormément de souvenirs de toutes ces heures de conduite, de ces réussites, de ces moments de doute, de ces éclats de rire et surtout de toutes les belles rencontres faites au fil des années.

Nous tenons donc à remercier du fond du cœur toute notre fidèle clientèle ainsi que les très nombreux élèves qui nous ont accordé leur confiance.

Aujourd'hui, nous vous demandons d'accorder cette même confiance à l'Auto-École CATONNET, qui reprend l'activité et vous propose désormais une offre encore plus complète :

- **Permis AM : scooter et quadricycle léger à moteur**
- **Permis moto**
- **Permis remorque**
- **Stages de récupération de points**
- **Permis voiture en boîte mécanique ou automatique**

Et parce qu'on ne change pas tout… vos enseignants préférés restent eux aussi présents dans cette nouvelle enseigne !
Pour nous, c'est évidemment une page importante de notre vie professionnelle qui se tourne.

Une page remplie de souvenirs, de rencontres, de kilomètres parcourus… et de milliers de permis décrochés.
Nous partons avec beaucoup d'émotion, mais également avec la satisfaction d'avoir accompagné pendant toutes ces années autant de personnes vers leur liberté et leur indépendance.



Merci sincèrement pour votre confiance, votre fidélité et tous les souvenirs que nous garderons de cette belle aventure.
Prenez soin de vous… et bonne route à tous.

Frédéric et Véronique Maus

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Port du casque obligatoire pour les utilisateurs de trottinettes et autres engins de déplacement personnel motorisés (EDPM)

Face à la montée d'accidents depuis le début de l'année 2026, le préfet de la Somme a pris un arrêté rendant obligatoire le port du casque pour les conducteurs de trottinettes électriques, et plus largement pour les conducteurs d'EDPM.

Cette mesure s'inscrit dans une démarche globale de prévention et de lutte contre l'accidentalité, en complément des actions de sensibilisation et de contrôle menées par les services de l'État et les forces de sécurité.

Le port du casque constitue un moyen de protection efficace contre les traumatismes crâniens qui figurent parmi les blessures les plus graves en cas de chute ou de collision.
Ensemble, adoptons un comportement responsable.



LES DÉLICES RÔTIS

Les Délices Rôtis s'installent à Chaulnes !

Retrouvez-les tous **les mercredis après-midi de 14h30 à 19h30 sur la place de la mairie** pour découvrir leurs spécialités rôties, savoureuses et gourmandes.
Une bonne idée pour se faire plaisir… ou pour régaler toute la famille !
Bienvenue à Chaulnes et bon appétit à tous !



CONTACTS :

Gérant : François Lampe
Téléphone : 06 77 78 96 99
Courriel : lesdelicesrotis@orange.fr





LE CRÉDIT AGRICOLE VOUS INFORME

L'agence Crédit Agricole de Chaulnes fera l'objet d'une rénovation complète à partir du 30 novembre 2026, avec une réouverture prévue courant mars 2027. Cette modernisation s'inscrit dans un programme d'investissement majeur portant sur 160 agences du groupe sur l'ensemble du territoire.

À l'issue des travaux, vous bénéficierez de nouveaux services : remise directe de fonds sur votre compte, casiers monnaies commerçant accessibles de 6 à 22 heures et de distributeurs automatiques nouvelles générations.

Pendant la période de fermeture, les distributeurs de l'agence seront indisponibles. Vous pourrez cependant utiliser les services de dépôts de fonds, de commandes de monnaies et de retraits distributeurs auprès de l'agence de Rosières en priorité, ou encore celle de Roye ou Péronne, qui seront à votre disposition.
Pour vos retraits de fonds occasionnels, nous mettons à votre disposition exclusivement pour les clients Crédit Agricole "un point relais" à la boulangerie BLERIOT, 24 rue Odon Dumont à Chaulnes, à partir du 1er décembre, permettant des retraits de 20 à 100 euros par jour, ainsi que la remise de vos chèques, par l'intermédiaire d'une enveloppe T fournie.
Nos conseillers resteront bien sûr disponibles soit par téléphone ou mail ou encore sous forme de rendez-vous à l'agence de Rosières, ou à domicile. Je vous attends nombreux pour redécouvrir votre nouvelle agence courant mars.

le directeur du Crédit Agricole de Chaulnes et Rosières
Frédéric ODELOT



UNE MAISON À PARTAGER

LE PRINCIPE : ET SI VOTRE LOGEMENT CRÉAIT DU LIEN ?

Comment ça marche?

D'un côté, une personne de plus de 60 ans. Elle a une maison ou un appartement, des chambres libres...
Et parfois un peu trop de silence le soir.

De l'autre, un jeune de moins de 30 ans. Étudiant, apprenti ou jeune actif. Il a de l'énergie, des projets...
Et là, Cohabilis arrive avec son idée simple : "Et si on créait une cohabitation entre eux ? "

POURQUOI VOUS ALLEZ AIMER?

Pour la personne de moins de 30 ans

- Accéder à un logement abordable et sécurisant
- Partager des moments simples du quotidien, parfois conviviaux et spontanés
- Bénéficier d'un cadre de vie stable, favorable aux études ou à l'emploi
- S'intégrer dans un environnement humain et bienveillant

Pour la personne de plus de 60 ans

- Rompre l'isolement et se sentir davantage en sécurité chez soi
- Partager des temps de convivialité au quotidien
- Transmettre, échanger et accompagner un jeune dans son parcours
- Bénéficier d'un complément de revenus, selon les conditions du dispositif

Pour tous

- Un accompagnement assuré tout au long de la cohabitation
- Un cadre souple permettant d'ajuster ou de mettre fin à la cohabitation si nécessaire

"Parce qu'un toit n'est jamais aussi vivant que lorsqu'on y partage des moments"

QUELQUES CHIFFRES CLÉS :

- **20** ans d'expertise
- **35000** personnes accompagnées
- **1700** binômes créés chaque année
- **18000** communes couvertes

CONTACTEZ NOUS

Flavie Casterman
07 57 56 81 13
cohabilis@gcap80.org
www.cohabilis.org
Contact@cohabilis.org



PLATEFORME MOBILITÉ SOLIDAIRE

VOUS AVEZ DES DIFFICULTÉS À VOUS DÉPLACER ?

Des solutions mobilité pour vous aider.

PLATEFORME MOBILITÉ Solidaire

somme LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Coach Carrières

Un accompagnement personnalisé près de chez vous.

DES SOLUTIONS POUR VOS DÉPLACEMENTS AU QUOTIDIEN.

Se déplacer facilement

- Achat ou location du véhicule
- Accès aux transports en commun
- Transport solidaire pour vos déplacements du quotidien

Être accompagné

- Accompagnement au code de la route
- Aide au financement du permis de conduire

COACH CARRIÈRES
SERVICE MOBILITÉ

mobilite.santerre@coach-carrieres.fr

coach-carriere.fr

07 68 91 22 96
APPELEZ-NOUS DÈS MAINTENANT

Ensemble, allons plus loin !

OCTOBRE ROSE

SISA LA PÂQUERETTE
16 Ter Avenue Aristide Briand
80320 CHAULNES

LA MAISON DE SANTÉ DE CHAULNES VOUS INVITE À UNE JOURNÉE DE PRÉVENTION SUR LES CANCERS À L'OCCASION D'OCTOBRE ROSE

OCTOBRE ROSE

LE JEUDI 29 OCTOBRE 2026
À PARTIR DE 9H00

DIFFÉRENTS ATELIERS

LA LIGUE CONTRE LE CANCER AVEC DES BUSTES D'AUTOPALPATION

INTÉRÊT DU DÉPISTAGE : « LE DÉPISTAGE SAUVE DES VIES »

MANGER UNE ALIMENTATION ÉQUILIBRÉE ET VARIÉE

À PARTIR DE 13H30 : MARCHE RANDO CHAULNES

AU RETOUR DE LA MARCHE

15H30 : ATELIER AVEC LA CPAM SUR RISQUE ENVIRONNEMENTAL ET CANCERS

MÉDIATHÈQUES LE BIVOUAC

Avenue Aristide Briand 80320 CHAULNES
Tél. : 03.22.84.68.44 - ou mediatheque@terredepicardie.fr

Place de la République 80170 ROSIERES EN SANTERRE
Tel 03 22 88 48 10 ou mediatheque@terredepicardie.fr

AGENDA CULTUREL

OCTOBRE

SEMAINE BLEUE

Sophrologie (15h-16h), naturopathie, socio-esthétique, massage assis, art floral.

Mardi 06/10 de 14h à 17h Le Bivouac médiathèque, Chaulnes.
Inscriptions sur place ou par téléphone au 03 22 84 68 44 (en partenariat avec l'association St jean).

UNE SEMAINE BLEUE EN BIBLIOTHÈQUE

Vendredi 09/10 de 15h à 16h Le Bivouac médiathèque, Rosières.
Spectacle contes en picard (en partenariat avec la bibliothèque départementale de la Somme).
Inscriptions sur place ou par téléphone au 03 22 88 48 10 - Seniors

FESTIVAL DES PARENTS DES BÉBÉS

Mardi 20/10 de 10h30 à 11h15 Le Bivouac médiathèque, Chaulnes.
Atelier Jeux de société - Intervenant : Animé par vos bibliothécaires.
Inscriptions sur place ou par téléphone au 03 22 84 68 44 / 1-6 ans
Vendredi 23/10 de 10h30 à 11h15 Le Bivouac médiathèque, Chaulnes.
Lecture « Écoute une histoire pour les tout-petits » en partenariat avec le relais petite enfance.
Intervenant : Animé par vos bibliothécaires - 0-5 ans
Inscriptions sur place ou par téléphone au 03 22 84 68 44.
Samedi 24/10 de 10h30 à 11h15 Le Bivouac médiathèque, Rosières.
Atelier créatif - Intervenant : Animé par vos bibliothécaires - 2-5 ans
Inscriptions sur place ou par téléphone au 03 22 88 48 10.
Vendredi 30/10 de 10h30 à 11h15 Le Bivouac médiathèque, Rosières.
Spectacle " Les émotions de Louison » (en partenariat avec la bibliothèque départementale de la Somme).
Intervenant : la Cie le Récigraphe - Dès 3 ans / 30 places disponibles.
Inscriptions sur place ou par téléphone au 03 22 88 48 10.

FÊTE DE LA SCIENCE

Mercredi 07/10 à partir de 14h Le Bivouac médiathèque, Rosières (en partenariat avec la médiathèque de l'Est de la Somme). Venez découvrir comment les plantes, les restes alimentaires, les bactéries et le compost interagissent pour protéger l'éco-système.
Intervenant : les recyclettes et les compagnons du compost - 7-12 ans
Inscriptions sur place ou par téléphone au 03 22 88 48 10

ATELIER CIAP

Mercredi 28/10 de 14h à 16h30 Le Bivouac médiathèque, Rosières
Découverte ou redécouverte de l'art déco, esthétique du XX^{ème} siècle. En famille, venez réaliser un « vitrail ».
Intervenant : La mission Pays d'Art et d'histoire - Famille / 8 places disponibles.
Inscriptions à l'office du tourisme de Péronne au 03 22 84 42 38.
accueil@hautesomme-tourisme.com.

NOVEMBRE

CONFÉRENCE

Mercredi 4 novembre de 18h à 19h30 Le Bivouac médiathèque, Rosières.
La Grande Guerre : du champ de bataille au champ funéraire - Intervenante : Perrine Chovaux.
À l'occasion du 110ème anniversaire de la bataille de la Somme Perrine Chovaux, guide conférencière, fera une présentation de la bataille qui a bouleversé la Somme, son territoire et ses habitants.
Inscriptions à l'office du tourisme de Péronne au 03 22 84 42 38 / accueil@hautesomme-tourisme.com
À partir de 10 ans / 30 places.
Vendredi 27 novembre de 17h à 18h Le Bivouac médiathèque, Chaulnes.
Conférence sur le château de Chaulnes - Intervenant : Marcel Queyrat Président honoraire comité cantonal du souvenir français
De 18h30 à 19h30 visite au flambeau du Bivouac vers le château, avec quelques arrêts ponctuels historiques.
Inscriptions à l'office du tourisme de Péronne au 03 22 84 42 38 - accueil@hautesomme-tourisme.com.

BÉBÉS LECTEURS

Mercredi 18 novembre de 10h30 à 11h Le Bivouac médiathèque, Rosières.
Lecture « Écoute une histoire pour les tout-petits » - Intervenant : Animé par vos bibliothécaires.
0-5 ans / 20 places disponibles - Inscriptions sur place ou par téléphone au 03 22 88 48 10.

DÉCEMBRE

COMITÉ DE LECTURE

Samedi 05 décembre de 10h à 11h30 Le Bivouac médiathèque, Rosières.
Intervenant : Le comité de lecture " Des livres et vous " .
Échange autour des lectures de chacun. Les participants partagent leurs impressions, coups de cœur et analyses - Adultes / 20 places disponibles.
Inscriptions sur place ou par téléphone au 03 22 88 48 10

SPECTACLE

Mercredi 16 décembre à partir de 15h Le Bivouac médiathèque, Chaulnes.
Spectacle de marionnettes « On a volé le Père Noël » - Intervenant : la compagnie Microméga.
Entre fantaisie et surprises, les enfants pourront découvrir des histoires animées, rire et s'émerveiller lors de ce moment magique en famille. 4-10 ans/ 25 places disponibles.
Inscriptions sur place ou par téléphone au 03 22 84 68 44.

EXPOSITION

Du 17 au 31 décembre Le Bivouac médiathèque, Chaulnes
BD Kids Des héros comme toi et moi ! (en partenariat avec la bibliothèque départementale de la Somme).
Tout public - Entrée libre.

Retrouvez toutes les informations sur notre site https://terredepicardie.fr/culture/mediatheques

ASSOCIATION BABYFOOT SANTERROIS

Le vendredi 3 juillet 2026, l'association Babyfoot Santerrois a organisé un tournoi de babyfoot réunissant ses adhérents dans une ambiance conviviale et chaleureuse.
Tout au long du tournoi, les participants se sont affrontés dans la bonne humeur, faisant preuve d'un bel esprit d'équipe et de fair-play. Les matchs ont permis aux adhérents de partager un agréable moment autour de cette activité ludique et sportive.

À L'ISSUE DE LA COMPÉTITION

Félicitations à toutes les équipes pour leur participation et leur enthousiasme ! Les équipes gagnantes ont été récompensées :

1ère place : Julien et Rémi 2ème place : Léa et Tom 3ème place : Michaël et Nathan







L'association Babyfoot Santerrois a eu également le plaisir de participer à la réderie d'Estrées-Deniécourt, une belle occasion de faire connaître notre association et de partager une journée conviviale et chaleureuse.
L'association devait également participer à la réderie organisée par le moto-club de Chaulnes, mais malheureusement, les conditions météorologiques ce jour-là ne lui ont pas permis d'y prendre part. Il était en effet impossible de sortir et d'installer un babyfoot en plein air avec une météo aussi capricieuse.
Un grand merci à la commune d'Estrées-Deniécourt pour son accueil et pour l'organisation de cette sympathique journée.







N'HÉSITEZ PAS, VENEZ NOUS REJOINDRE !

Renseignements :
auprès de Michaël DENIS, Président
babyfootsantterrois@gmail.com
Jour d'ouverture de l'association :
Vendredi de 17h45 à 19h45

Merci aux quelques commerçants partenaires de l'association pour leur précieux soutien.

RANDO CHAULNES

Bonjour à toutes et à tous.

Afin de profiter de la fraîcheur matinale, nos activités se déroulent le matin durant le deuxième semestre. Malgré cela, les périodes de canicule ont réussi à perturber nos activités, sans jamais entamer la bonne humeur de nos marcheurs et le réel plaisir d'être ensemble.

Le jeudi 18 juin : 5ème édition de notre journée de cohésion à Etinehem. Au programme, le matin, il a été proposé une marche nordique, une randonnée, une rando santé et une balade santé. Le midi, nous nous retrouvons autour d'un repas champêtre, un grand moment de partage et l'après-midi, c'est concours de pétanque. A la fin il n'en reste que deux.





Le jeudi 23 juillet : journée découverte à Le Quesnoy. Au programme, le matin, c'est randonnée ou rando santé dans les entrailles de la citadelle. Le midi, repas au restaurant et l'après-midi visite d'une brasserie artisanale et d'une distillerie.







Le jeudi 20 août : journée découverte à Pierrefonds. Au programme, le matin, c'est randonnée ou rando santé à Saint-Jean-aux-Bois, un magnifique village qui mériterait bien d'être élu plus beau village de France. Le midi, repas champêtre à l'arboretum et l'après-midi visite du château de Pierrefonds.









Et bien sûr, l'événement incontournable de la rentrée, le forum des associations.



Un covoiturage est organisé au départ de la place de la mairie de Chaulnes.
Du 1er mai au 30 septembre, toutes les sorties se déroulent le matin.
Du 1er octobre au 30 avril, hormis la rando du dimanche, toutes les randos se déroulent l'après-midi.
Tous les parcours ont été reconnus par nos animateurs diplômés de la Fédération.
Vous avez droit à 2 essais avant de prendre votre décision.

MARCHER EST NATUREL ET VOUS ADOREZ CELA.

Avez-vous déjà essayé de marcher en dehors de votre commune ?
Avez-vous déjà essayé de marcher en groupe ou dans un club ?

ADHÉREZ À NOTRE ASSOCIATION, C'EST LA POSSIBILITÉ D'AVOIR ACCÈS À TOUTES CES ACTIVITÉS :

- Le lundi, c'est randonnée ou rando Santé+
- Le mardi, c'est marche nordique
- Le jeudi, c'est rando Santé© et balade Santé (parcours de 3 à 5 km, du sur mesure)
- Le dimanche matin, c'est randonnée, et c'est toujours le matin.

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

Mail : marche.randos.chaulnes@gmail.com
Site : https://sites.google.com/view/rando-chaulnes
Facebook : Rando Chaulnes
Portable : 07 66 55 31 00

ÉCOLE DE MUSIQUE DE HAUTE PICARDIE

INAUGURATION DE L'ÉGLISE DE CHAULNES

Le 29 août, l'orchestre a participé à ce moment fort de la commune. Les musiciens ont joué en alternance avec la guide-conférencière Carole Laevens des morceaux de différentes époques représentatifs des avancées de la construction de l'édifice : « Mars » de Gustv Holst, « Dixieland dazzle » de John Edmondson, « Te deum » de Marc-Antoine Charpentier et « Nouveau chapitre », composé spécialement pour cette occasion par la directrice Delphine Devaux.





FORUM DES ASSOCIATIONS

Le samedi 5 septembre, au centre socio-culturel de Chaulnes.

RENTRÉE

Les cours ont repris depuis le 7 septembre : éveil, flûte traversière, clarinette, trompette, trombone, batterie, percussions, piano, guitare classique et électrique, basse et accordéon, il y en a pour tous les âges et pour tous les goûts ! La musique, c'est également jouer ensemble :

ON RECRUTE !

CHORALE	Mercredi	19h30 / 21h00
JAM	Samedi	13h00 / 14h00
GROUPE MUSIQUES ACTUELLES	Samedi	14h00 / 15h00
ORCHESTRE	Samedi	16h30 / 18h00
ORCHESTRE DE GUITARES	Samedi	

AGENDA

7 octobre à 15h00 :
Conte musical « Philémon et le petit martien » à la MARPA de Rosières
10 octobre :
Overdrive à Chaulnes, participation des ateliers rock et Jam
17 octobre à 16h30 :
Concert des lauréats à la salle des fêtes de Lihons
15 novembre à 11h00 :
Messe de sainte Cécile à l'église de Chaulnes
Et à 15h00 :
Remise des diplômes au Centre Socioculturel de Chaulnes
19 décembre à 18h30 :
Orchestrades de Noël au gymnase de Roisel
27 et 30 janvier à 18h00 :
Auditions des élèves à la salle des fêtes de Lihons

CONTACTS

Site Internet : http://emhp.fr.gd
Téléphone : 06 17 59 85 88
Lieu des cours : 20 place Henri Sy 80320 Lihons

CHORALE EN SANTERRE

La Chorale en Santerre a repris ses répétitions le Mardi 8 septembre, comme d'habitude, dans la salle St Didier de 19h30 à 21h. Nous espérons accueillir d'autres amateurs de chant. Ce sera comme par le passé dans la bonne humeur avec le plaisir de se retrouver, peut être un peu plus nombreux, si de nouveaux choristes nous rejoignent.
La cotisation pour l'année est de 50€, payable pour les nouveaux après 2 répétitions s'ils désirent continuer.



Au cours du dernier trimestre nous avons donné un concert à Epénancourt le 20 juin pour la fête de la Musique. L'accueil fut chaleureux et la prestation bien réussie dans une salle municipale pleine, malgré la chaleur, un grand merci aux spectateurs et à la municipalité.

L'année chorale s'est terminée le 30 juin par un repas festif préparé par les choristes, et une paëlla cuisinée par Ludovic Brière…un régal !







Le 5 septembre, la Chorale en Santerre était présente au Forum des associations. Nous espérons avoir intéressé de nouveaux choristes….





AS CHAULNES MARCHÉLEPOT FOOTBALL

UNE SAISON QUI S'ANNONCE PLEINE DE VIE !

Cette saison, l'AS Chaulnes-Marchélepot poursuit ses activités avec de nombreux projets et une volonté constante de faire vivre le football local.
Le club compte aujourd'hui presque 300 licenciés, dont 170 jeunes.
Au total, nous comptons 19 équipes allant des U6 aux Vétérans, sans oublier les équipes féminines.
Pour encadrer l'ensemble des équipes, 15 éducateurs/encadrants s'investissent chaque semaine auprès des joueurs et des joueuses, aussi bien lors des entraînements que des rencontres.

L'école de football, une priorité pour le club !



Avec 170 jeunes licenciés, l'école de football occupe une place centrale au sein de l'ASCM.

Dès les catégories U6-U7, les enfants découvrent le football et apprennent progressivement les bases du jeu grâce à des exercices adaptés à leur âge.

Au fil de leur progression, ils développent leurs qualités techniques, apprennent à jouer en équipe et découvrent les rencontres et la compétition.

Le rôle des éducateurs ne se limite pas à l'apprentissage du football. Ils transmettent également les valeurs essentielles du sport : le respect, l'écoute, la solidarité, la persévérance et l'esprit d'équipe.

L'objectif est de permettre à chaque jeune de progresser à son rythme, de prendre confiance et, surtout, de conserver le plaisir de jouer et de partager des moments avec ses coéquipiers.

U6 / U7 / U8 / U9	LUNDI	18H00 – 19H30	CHAULNES
	MERCREDI	16H00 – 17H30	CHAULNES
U10 / U11	LUNDI	18H00 – 19H30	CHAULNES
	MERCREDI	17H45 – 19H15	MARCHÉLEPOT
U13	LUNDI	18H00 – 19H30	CHAULNES
	MERCREDI	14H00 – 16H00	CHAULNES
U13 FÉMININES	LUNDI	18H00 – 19H30	CHAULNES
	MERCREDI	18H00 – 19H45	CHAULNES
U15 GARÇONS U18 FÉMININES SENIORS FÉMININES	MERCREDI	18H00 – 19H45	CHAULNES
	VENDREDI	19H00 – 20H30	CHAULNES
U16 / U17	MERCREDI	19H00 – 20H30	CHAULNES
	VENDREDI	19H00 – 20H30	CHAULNES

Le football féminin poursuit son développement !

L'AS Chaulnes-Marchélepot souhaite également poursuivre le développement du football féminin.
Les filles ont toute leur place au sein du club et peuvent y pratiquer le football dans un cadre convivial, progresser et évoluer au sein des différentes équipes.



Le club reste ouvert à toutes les jeunes filles qui souhaitent découvrir cette pratique ou rejoindre une équipe. Vous pouvez contacter le 06 66 65 13 44, le 06 99 44 06 28 ou le 06 16 88 10 50.

Une vie associative qui ne s'arrête pas aux matchs…

La vie de l'ASCM ne se résume pas aux entraînements et aux rencontres du week-end.
Tout au long de la saison, le club organise et participe à différents tournois, plateaux, manifestations sportives et moments conviviaux.
Ces rendez-vous permettent aux licenciés, aux familles, aux bénévoles et aux supporters de se retrouver et de partager des moments autour du football.
Ils contribuent également à renforcer les liens entre les différentes catégories et à faire vivre pleinement la vie associative du club.

Votre enfant souhaite découvrir le football ?

Que votre enfant soit débutant ou qu'il pratique déjà le football, il est toujours possible de venir faire un essai.

VOUS SOUHAITEZ OBTENIR DAVANTAGE DE RENSEIGNEMENTS ?

Vous pouvez contacter le :
06 66 65 13 44, le 06 99 44 06 28
ou le 06 16 88 10 50.

Les familles peuvent venir assister à un entraînement, rencontrer les éducateurs et découvrir le fonctionnement du club avant de rejoindre l'ASCM.
Filles et garçons sont les bienvenus, quel que soit leur niveau.

Vous souhaitez devenir éducateur ?

Pour continuer à accompagner au mieux ses jeunes licenciés, le club souhaite également **renforcer son équipe d'éducateurs.**
Vous aimez le football et souhaitez transmettre votre passion aux jeunes ? Venez nous rencontrer !
Que vous soyez **déjà formés ou que vous souhaitiez découvrir le rôle d'éducateur, le club peut vous accompagner dans votre formation et dans votre prise de responsabilités auprès des équipes.**
Toutes les personnes motivées et désireuses de s'investir sont les bienvenues. Vous pouvez contacter le 06 66 65 13 44 ou le 06 99 44 06 28.

Vous souhaitez soutenir le club ?

L'AS Chaulnes-Marchélepot est également à la recherche de partenaires et de sponsors souhaitant accompagner le club dans ses projets, notamment dans le développement de son école de football.

Entreprises, artisans, commerçants ou indépendants peuvent contribuer à la vie du club en apportant leur soutien aux différentes actions et manifestations organisées tout au long de la saison.

Vous souhaitez devenir partenaire de l'ASCM ?

N'hésitez pas à nous contacter afin d'échanger sur les différentes possibilités de partenariat.

Chaque soutien contribue à permettre au club de poursuivre ses projets et d'offrir aux jeunes licenciés de bonnes conditions de pratique.
Vous pouvez nous contacter au 06 34 24 06 62 ou au 06 19 56 70 78.





Une association portée par ses bénévoles !

Comme toute association, l'AS Chaulnes-Marchélepot repose également sur l'investissement de ses dirigeants, de ses éducateurs, de ses bénévoles et de ses familles.

Accompagner les équipes, organiser les déplacements et les manifestations, préparer les terrains, tenir la buvette, aider lors des tournois ou participer à la vie du club : chaque engagement est important.

Le club remercie sincèrement toutes celles et ceux qui donnent de leur temps et contribuent, chaque semaine, à faire vivre l'ASCM.

L'ASCM EN QUELQUES CHIFFRES

300 licenciés
170 jeunes
15 éducateurs et encadrants
19 équipes

L'ASCM : Une passion, Un collectif, Un club.



À VOS AGENDAS !

17 octobre
Octobre Rose
Les féminines de l'ASCM et la S.L.P. Chaulnes Badminton proposent un tournoi de badminton en double à partir de 17 h 30 au gymnase.
20 € par équipe, avec
restauration offerte aux joueurs !
Inscriptions jusqu'au 15 octobre
par SMS au 06 42 13 59 29.

Début novembre
Bourse aux jouets
Inscriptions possibles au 06 63 48 48 26.

28 novembre
Concours de belote
À 17 h 30 à Marchélepot.
Inscriptions possibles au 06 63 48 48 26.

05 décembre
Loto quine de Noël
À Pertain à partir de 17 h 30.
Inscriptions possibles au 06 63 48 48 26.

31 décembre
Réveillon de la Saint-Sylvestre
À Chaulnes.
Inscriptions possibles au 06 63 48 48 26.

Les dates et informations pratiques seront communiquées au fur et à mesure de la saison sur notre page Facebook.

JUDO CLUB


VENEZ ESSAYER
LE JUDO !
REJOINS-NOUS SUR LE TATAMI !
DÈS LE 1ER SEPTEMBRE
LES MARDIS ET LES VENDREDIS :
de 18 h à 19 h
(enfants nés entre 2016 et 2020)
de 19 h à 20 h 30
(nés avant 2016)
DÈS LE 12 SEPTEMBRE
LES SAMEDIS :
de 10 h 30 à 11 h 30
(enfant nés en 2021 et 2022)
柔道
TROIS COURS
D'ESSAIS GRATUITS
JUDOCLUB
Chaulnois
GYMNASE DE CHAULNES
Adresse : Gymnase de Chaulnes
judochaulnes@gmail.com
RESPECT • COURAGE • AMITIÉ • CONTRÔLE DE SOI • POLITESSE

CYCLO CLUB CHAULNOIS

… 1976-2026- Les 50 Ans du Cyclo Club Chaulnois… Une journée mémorable

La Randonnée Chaulnoise, organisée à l'occasion des 50 ans du Cyclo Club Chaulnois, a rencontré un franc succès.



Sous un temps superbe, les 209 participants ont pu profiter de parcours route, VTT et marche parfaitement préparés pour célébrer cet anniversaire.
Malgré quelques interrogations initiales sur le déroulement de la journée suite aux accumulations de vigilance météo passant de jaune à orange , d'orange à rouge pour finir avec des orages violents, l'événement s'est tenu sans le moindre accroc. Et heureusement, il aurait été dommage qu'une telle fête ne puisse avoir lieu.
Les circuits ont permis de découvrir la Vallée de Somme, avec un passage sur le circuit des Anguillères. Pour marquer les 50 ans du Club, des parcours VTT étaient proposés, ce qui a élargi encore davantage l'offre pour les participants.
Le repas du midi préparé par la « Maison Millau » et la toute nouvelle boulangerie Bricout a été très apprécié, tant pour son organisation que pour son ambiance. La disponibilité du magasin Carrefour de Chaulnes nous a permis d'ajuster au mieux les divers ravitaillements.



La prestation de la Joyeuse Banda a apporté une touche festive supplémentaire très applaudie des 120 convives.

Merci à la Commune de Chaulnes, à la Communauté de Communes Terre de Picardie et aux nombreux commerçants locaux pour leur aide financière ou matérielle qui ont contribuées à la réussite de cet anniversaire.
Une journée comme on les aime, du vélo, des amis, du soleil et de la musique.
Le cyclotourisme dans toute sa richesse !

La semaine fédérale à Château Gonthier (53)

9 cyclos chaulnois se sont rendus du 2 au 9 août à la semaine fédérale regroupant 7000 cyclotouristes venus de France et d'Europe pour partager des parcours touristiques vers la vallée de la Sarthe, l'Anjou bleu, le pays de Laval, la Haute Mayenne… de belles balades entre nature et patrimoine sous un soleil généreux.
Ils ont découvert un paysage où les parties plates sont plutôt rares laissant place à une succession de montée jamais très longues mais parfois avec un pourcentage non négligeable. Les villages traversés ont souvent fait honneur à cet événement international par de nombreuses décorations sur le thème du vélo.
Chaque jour ce sont 4 ou 5 circuits allant de 40 à 150 km qui ont été proposés permettant à chacun de choisir son parcours en fonction de la forme du jour.





Rendez-vous est pris pour Redon en Bretagne en 2028.



Brevet Fédéral de 100 et 150 km

Le 30 août nous avons organisé notre 6ème Brevet Fédéral. 38 cyclotouristes de la Somme et de l'Aisne ont validé le Brevet de distance de 100 ou de 150 km sur les routes du Santerre et du Vermandois. Deux ravitaillements ont été servis sur le parcours et le verre de l'amitié a été partagé au retour pour récompenser les efforts de chacun.

Forum des associations

Samedi 5 septembre, le Cyclo Club Chaulnois était présent au Forum des associations qui a pour but de faire connaître les différentes organisations et disciplines proposées à Chaulnes. Celui-ci nous a permis d'accueillir 5 nouveaux licenciés dont 3 féminines. Une belle journée pour la promotion du club...

Les facettes du cyclotourisme sont multiples : le plaisir de rouler en groupe, la convivialité, la découverte de notre patrimoine, les sorties adaptées à tous les niveaux, les bienfaits d'une activité physique régulière...



AGENDA

Dimanche 15 novembre : Randonnée du Téléthon
Participation sous forme de dons reversés intégralement à l'AFM Téléthon.
Plusieurs parcours accessibles à tous.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

Téléphone : 06 84 17 28 11
Courriel : cycloclubchaulnois@gmail.com

CyCloCément
Le Président, Daniel REMY

À vélo tout est plus beau !

S.L.P.CHAULNES LONGUE PAUME ET BADMINTON

Tournoi fédéral le 14 juin

Le dimanche 14 juin, le club a organisé le tournoi fédéral.

SUR LE PLAN SPORTIF :
Belle journée pour le club de Chaulnes avec 2 victoires en benjamins et en juniors.
La coupe Cassel est restée à Chaulnes pour la 14e fois.

SUR LE PLAN DE L'ORGANISATION :
233 joueurs étaient présents à cette journée dont 66 issus des écoles qui bénéficient d'interventions pendant le temps scolaire. L'organisation avait prévu de faire jouer ces équipes sur la place de Chaulnes et la rue des Lieutenants Terpault et Grenier afin de limiter les déplacements. Les équipes affiliées à la FFLP dans les 4 catégories jeunes ont effectué les éliminatoires le matin sur les terrains de longue paume limitrophes à Chaulnes.
L'animation, pendant le temps du repas, par la fanfare " la Joyeuse Banda " a attiré un large public. La restauration a été assurée par les bénévoles du club et les parents des joueurs.

À l'issu des finales, les récompenses ont été remises aux équipes championnes et finalistes. Madame la sous-préfète de Péronne a remis la médaille offerte par la présidence de la République à l'équipe juniors de Chaulnes pour sa victoire.



Finales des championnats à Camon le 5 juillet

Journée qui clôture les championnats en 6/6 avec l'attribution des titres dans les 10 catégories jeunes et adultes. Carton plein avec 4 titres de champions pour la SLP Chaulnes.



En jeunes, les benjamins et les juniors confirment leur domination de la saison, les cadets deuxièmes toute la saison créent la surprise et décrochent le titre.
En seniors, l'équipe de 2e catégorie conserve le titre, l'équipe de 1e catégorie, tenante du titre échoue en finale.

S.L.P. Chaulnes Badminton

OCTOBRE ROSE :
Tournois de badminton en double, samedi 17 octobre à partir de 17h30 au gymnase de Chaulnes.

POUR REJOINDRE LE CLUB :
Les contacts, tarifs, jours et horaires des entraînements sont à retrouver sur l'affiche qui suit !





CROIX-ROUGE DE CHAULNES



Vestiboutique

24 ter, rue Odon Dumont à Chaulnes

Vente de vêtements d'occasion et neufs.
Selon l'arrivage, jouets, livres, linge de maison, etc...

Ouvert chaque vendredi de 13h30 à 16h30.
Sans conditions de ressources.

SUIVEZ-NOUS !

Facebook : Croix Rouge Vestiboutique Chaulnes



OFFICE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS DE CHAULNES

RÉTROSPECTIVES :

• **Samedi 30 mai / Dimanche 31 mai :** 14e édition du **Fugu Chaulnes.** Avec quelques centaines de visiteurs, le Fugu a tenu ses promesses avec des animations autour de la culture japonaise (danse K-Pop, le cosplay, le gaming et bien d'autres...).
25 stands de ventes et d'expos.
Rendez-vous pour la 15e édition les 16 et 17 octobre 2027.
• **Les festivités autour du 13 juillet :** Celles-ci se sont déroulées sans feu d'artifice (sécurité oblige) mais autour d'un **barbecue animé par une sono** (dirigée par notre DJ Lubin, le plus jeune bénévole de l'équipe).
• **Dimanche 09 août : Bourse Militaria.**
Beaucoup de succès pour cette 22e édition et également pour la réderie.
• **Samedi 05 septembre : Forum des associations.**
Très heureux d'avoir organisé cette manifestation. Nous laissons le soin d'en parler aux présidents des associations présentes.





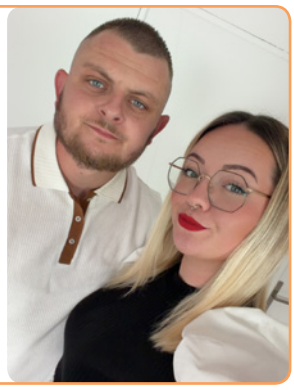




• **Samedi 12 septembre : Exposition de voitures et marché artisanal.**
La grisaille est venue perturber cette animation mais malgré tout, l'ambiance était au beau fixe.

Nous remercions **Lise Hénon et son compagnon** pour leur dévouement lors de ce rassemblement de voitures.





• **Samedi 03 octobre :** Soirée karaoké moules-frites.
• **Samedi 11 octobre :** 23e Overdrive.
• **Samedi 17 octobre :** Loto-quine.

• **Animation Halloween :** Le mercredi 21 octobre, à partir de 14h00.

PROCHAINS RENDEZ-VOUS :

• **Samedi 21 novembre :** Soirée Beaujolais.
• **Samedi 05 décembre :** Téléthon (soirée dansante avec repas).

• **Dimanche 13 décembre :**
• **Samedi 19 décembre :**
• **Mercredi 23 décembre :**

Marché de Noël.
Loto-quine spécial Noël.
Spectacle " Noël au Pays des Amis Enchantés " (animation pour les enfants).
Ouverture des portes à 13h30.
Début du spectacle à 14h00.
La magie de Noël prend vie sur scène avec ce spectacle mêlant chansons de Noël et mascottes célèbres. Les enfants rient, chantent, dansent...
Spectacle d'une heure suivi d'un goûter.
Offert par l'OCLC.





Nous rendons hommage à Philippe Velay, décédé le 26 avril 2026 à l'âge de 78 ans.

Philippe a contribué à l'organisation de toutes les manifestions de L'Office de la Culture et des Loisirs de Chaulnes depuis plus de 20 ans.

Il avait les fonctions de trésorier (tâche qu'il a fait avec beaucoup de compétences). Ensuite, les fonctions de commissaire aux comptes lui ont été confiées.

Sa disparition a créé un vide au sein de l'office.

Repose en paix Philippe.

COMITÉ D'ENTENTE DES VILLES JUMELÉES CHAULNES – EDEMISSEN



Les animations du comité de jumelage pour 2026 :

L'assemblée générale de notre association s'est tenue en mairie de Chaulnes le 27 mars 2026. Aux adhérents présents, la présidente Marie-Françoise Avez a présenté le rapport moral de l'association et a rappelé les différents échanges qui ont eu lieu en 2025. Elle a fait part également à l'assemblée des futurs rencontres pour 2026. La trésorière a ensuite présenté le bilan financier 2025. Le rapport moral et le bilan financier ont été adoptés à l'unanimité.

Comme tous les ans à l'assemblée générale, la moitié du comité directeur est renouvelé. Avant de passer au vote, Marie-Françoise Avez a informé les adhérents de son souhait de laisser la présidence.
Les sortants étaient Marie-Françoise Avez, Line Gance, Patricia Hanocq, Maïlis Bocquillon et Raphaël Poupard. Ces personnes ont toutes été réélues à l'unanimité.
Le comité directeur s'est réuni le 29 juin 2026 pour élire le nouveau bureau.

Mme Viviane Hanocq a été élue présidente, Mme Marie-Françoise Avez vice-présidente, Messieurs Robert Billoré et Raphaël Poupard vices présidents, Jacques Namont trésorier, Line Gance secrétaire, Maïlis Bocquillon secrétaire adjointe.

Ascension mai 2026 :

Cette année nous avons reçu 45 allemands pour notre échange annuel. Ils sont arrivés le jeudi soir et ont été accueillis à la mairie par M. Linéatte, les élus et les membres du comité de jumelage. Une dizaine de jeunes de 13 à 17 ans faisait partie du groupe et certains d'entre eux venaient en France pour la première fois.
La journée du vendredi a été consacrée à la visite de Paris (Notre Dame, Musée de la Marine et la Tour Eiffel).
Le samedi, les amateurs de pétanque ont participé au concours organisé par la mairie de Lihons. Les autres sont restés avec leur famille d'accueil en temps libre.
Nous avons clôturé ce week-end par un repas pris en commun au centre socioculturel de Chaulnes.
Voici comment les jeunes allemands ont vécu leur week-end en France et comment ils ont ressenti notre accueil et notre façon de vivre :
Niels qui nous dit : " *j'ai vraiment beaucoup aimé le voyage en France, surtout l'excursion à Paris. Voir la tour Eiffel en vrai était quelque chose de vraiment*



spécial. Les autres excursions m'ont aussi beaucoup plu et ont rendu le voyage très varié dans l'ensemble. Ma famille d'accueil était également très gentille et nous a accueilli chaleureusement. J'ai particulièrement aimé les soirées passées avec la famille d'accueil, car elles permettaient de mieux découvrir la culture française et la vie quotidienne."

Khulud : *" j'ai trouvé ce séjour vraiment magnifique et j'ai été satisfaite de tout. Ma famille d'accueil était composée de personnes au grand cœur. Les soirées avec l'autre famille d'accueil étaient aussi merveilleuses. Nous avons beaucoup ri et nous nous sommes bien amusés. Je le referai sans hésitation."*

Paul : *" la France est un pays très intéressant. C'était cool de voir d'autres modes de vie. Les français accordent beaucoup d'importance au temps passé en famille, à la bonne cuisine et au bon vin. La circulation est un peu difficile à Paris. En ce qui concerne le petit déjeuner, ils sont largement en avance sur nous, et les habitudes à table sont très différentes des nôtres en Allemagne. Dans l'ensemble, je trouve que la France est un beau pays qui accorde beaucoup d'importance à la famille."*

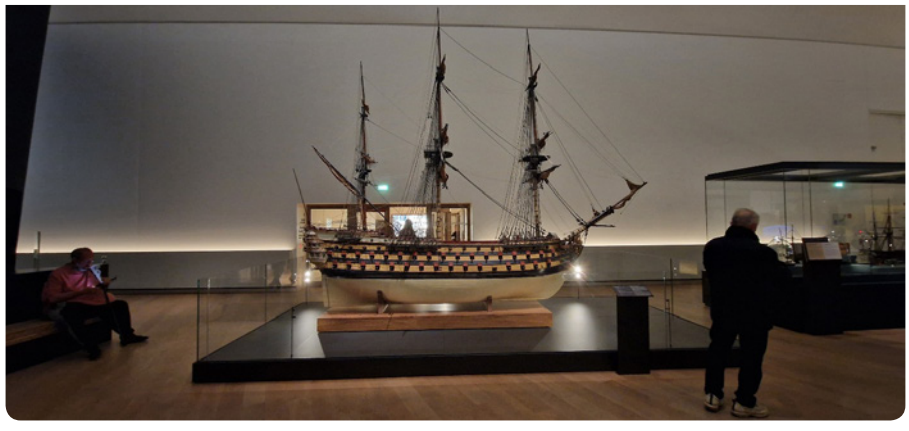
Charlotte : *" j'ai trouvé le séjour en France très agréable et intéressant. J'ai rencontré des personnes formidables et découvert des habitudes au quotidien. J'ai passé un moment merveilleux. Même si la nourriture était parfois un peu inhabituelle, on pouvait tout de même beaucoup apprécier les repas. Je suis très heureuse d'avoir vécu cette expérience."*

Kim et Carlotta : *" nous avons beaucoup aimé le séjour à Chaulnes. Ce que nous avons préféré c'est l'excursion à Paris. C'est dommage que nous n'ayons pas pu entrer dans la cathédrale Notre Dame. Mais en revanche, le musée de la Marine était d'autant plus beau. Notre famille d'accueil était très gentille, c'est drôle que les croissants soient toujours un peu foncés, mais ils étaient très bons. Avec notre famille d'accueil, nous avons créé beaucoup de beaux souvenirs et nous espérons nous revoir la prochaine fois en Allemagne."*









Il est clair que les jeunes se sont sentis très bien pendant cet échange, et je suis certaine qu'ils parleront vivement de leurs expériences positives à l'école. Ainsi l'amitié franco-allemande sera transmise à la prochaine génération. (Anja Heise, professeure de français à Edemissen) - Notre grand souhait serait de voir des jeunes et des collégiens de Chaulnes participer à ces échanges. Ces rencontres sont pour tous une façon de découvrir un autre peuple et une autre façon de vivre. De belles amitiés peuvent aussi se nouer au cours de ces moments de partage et de convivialité. Actuellement la barrière de la langue n'est plus un problème, nous avons tous un traducteur sur nos téléphones !







La fête des Tireurs juillet 2026 à Edemissen :

Sept personnes se sont déplacées à Edemissen. Christophe Robit a été élu roi des tireurs français pour la deuxième année consécutive.



VOUS POUVEZ NOUS CONTACTER :

Viviane Hanocq : 06 14 23 86 36
Line Gance : 06 79 41 35 77



LES PETITES MAINS DE SOIE



Voyage sonore

Partez pour un voyage intérieur tout en douceur et en vibration grâce aux bols tibétains de Brigitte Hosselet, des Petites mains de soie, de Vauvillers.

Détente et bien-être au rendez-vous grâce aux fréquences et aux vibrations procurées par des bols tibétains, un gong et d'autres instruments. Venez découvrir cette activité en groupe à la salle Saint-Didier de Chaulnes, une fois par mois.

À VOS AGENDAS :

Les dates à venir :
- 19 novembre
- 17 décembre

De 10h00 à 11h30 et de 18h00 à 19h30
Salle Saint-Didier
Sur inscription : 06 17 27 96 89
Tarif : 20 € / personne

HALLOWEEN

Plusieurs activités proposées :
Différentes animations seront proposées dès 14h00 et tout au long de l'après midi, comme, par exemple des animations musicales, un concours de dessins, ou encore un concours du meilleur déguisement.



INFORMATIONS :

Mercredi 28 octobre
À partir de 14h00
Au centre socio-culturel de Chaulnes
Entrée gratuite

GUIDE DES ASSOCIATIONS CHAULNOISES

SPORT

AAE CHAULNES FOOTBALL
Activité : Football
Lieu : Stade, rue de Nesle
Président : Joachim Ferreira
Tél : 06 66 65 13 44 (Alexandre Lecot)

BOULE LYONNAISE CHAULNOISE
Activité : Jeu de boules
Lieu : Boulodrome, rue Jean Lebas
Président : Thierry Gallais
Tél : 06 38 86 19 12
Mail : thierry.gallais0804@orange.fr

CYCLO CLUB CHAULNOIS
Activité : Cyclotourisme
Lieu : Chaulnes / Hauts-de-France
Président : Daniel Remy
Tél : 06.84.17.28.11
Mail : cycloclubchaulnois@ffvelo.fr

JUDO CLUB CHAULNOIS
Activité : Judo
Lieu : Dojo, impasse du gymnase
Présidente : Morgane Thébaud
Tél : 06 74 11 09 20
Mail : judochaulnes@gmail.com

SOCIÉTÉ DE LONGUE PAUME
Activité : Sport de balle frappée
Lieu : Terrain avenue Jean Jaurès
Président : Philippe Denorme
Tél : 06 42 37 31 11 (Thomas Lelièvre)
Mail : s.l.p.chaulnes@wanadoo.fr

CHAULNES BADMINTON
Activité : Sport de balle frappée
Lieu : Impasse du gymnase
Président : Philippe Denorme
Tél : 06 42 13 59 29
Mail : s.l.p.chaulnes@wanadoo.fr

TENNIS CLUB
Activité : Sport de balle frappée
Lieu : Terrains extérieurs, rue de la sablonnière.
Terrains couverts, rte d'Hallu.
Président : Dimitri Flament
Tél : 06 18 40 02 38

RANDO CHAULNES
Activité : Randonnée pédestre
Lieu : Départ de Chaulnes
Président : Jacky Declercq
Tél : 07 66 55 31 00
Mail : marche.rando.chaulnes@gmail.com

SOCIÉTÉ DE CHASSE
Activité : Chasse
Lieu : Chaulnes
Président : Bruno Grognier
Tél : 06 03 42 08 79

TWIRLING SPORT DE CHAULNES
Activité : Twirling bâton
Lieu : Chaulnes
Président : Éric Lefevre
Tél : 07 88 29 88 23

FAMILLES RURALES
Activité : Renforcement musculaire adultes, danse...
Lieu : École
Présidentes : Céline Rousseau et Céline Heu
Mail : frchaulnes@gmail.com

MÉMOIRE • FAMILLE

LES PIPIOUS
Activité : Petite enfance
Lieu : Rue Poulin
Président : Cédric Blard
Tél : 03 22 83 97 74
Mail : crechelespipious@gmail.com

ACPG / CATM
Activité : Cérémonies patriotiques, accompagnement
Lieu : Mairie de Chaulnes
Présidente : Nadège Latapie-Copé
Tél : 03 22 83 80 80
Mail : accueil@mairiechaulnes.fr

ACPG / CATM CANTON
Activité : Cérémonies patriotiques, accompagnement
Lieu : Canton
Président : Robert Darras
Mail : robertdarras@sfr.fr

CROIX ROUGE
Activité : Aide, distribution, etc...
Lieu : 36, avenue Roger Salengro
Président : Patrick Leblanc
Tél : 06 82 75 65 55 (urgence)

DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES DE CHAULNES ET SES ENVIRONS
Activité : Collecte de sang
Lieu : Salle Saint-Didier, 5, rue Jean Jaurès
Présidente : Marie-Aimée Beulque
Tél : 06 23 04 70 47
Mail : moude407@gmail.com

LE SOUVENIR FRANÇAIS
Activité : Relais mémoriel et historique
Lieu : Terre de Picardie
Président : Marcel Queyrat
Mail : marcel.queyrat@wanadoo.fr

CULTURE • LOISIRS MUSIQUE

BABYFOOT SANTERROIS
Activité : Football de table
Lieu : Route d'Hallu, local n°4
Président : Michaël Denis
Mail : babyfootsanterrois@gmail.com

CHORALE EN SANTERRE
Activité : Musique et chant
Lieu : Salle St Didier, 5, rue Jean Jaurès
Présidente : Thierry Lesturgez
Tél : 03 22 83 98 90
Mail : cattanitherese@hotmail.fr

CLUB DE L'AMITIÉ
Activité : Activités diverses
Lieu : Salle St Didier, 5, rue Jean Jaurès
Tél : 03 22 85 44 23

MODEL CLUB DU SANTERRE
Activité : Aéromodélisme
Lieu : Terrain rue du chemin de fer
Président : Luc Rigaux
Tél : 07 52 03 98 82
Mail : modelclubdusanterre80@gmail.com

DANSES DE SALON
Activité : Danse
Lieu : Centre socio-culturel rue Poulin
Président : Claude Merlin
Tél : 07 68 32 12 73
Mail : claude.merlin2@free.fr

MOTO CLUB DESPERADOS
Activité : Balades moto
Lieu : Région
Président : Laurent Jérôme
Tél : 06 07 23 91 76
Mail : lolo3fj@gmail.com

POKER CLUB CHAULNOIS
Activité : Jeu de cartes
Lieu : Salle St Didier, 5, rue Jean Jaurès
Président : Dominique Géraut
Tél : 06 23 83 28 05
Mail : dominiquegeraut@sfr.fr

ÉCOLE DE MUSIQUE DE HAUTE PICARDIE
Activité : Musique et chant
Lieu : Place Henri Sy, 80320 Lihons
Président : Robert Billoré
Tél : 06 35 90 31 19
Mail : ecoledemusiquedehautepicardie@laposte.net

BATTERIE FANFARE
Activité : Musique et chant
Lieu : Chaulnes
Président : Grégory Devaux
Tél : 06 82 96 17 85
Mail : gregory.devaux@laposte.net

LES TRÉSORS DU SANTERRE
Activité : Marché
Lieu : Place de la Mairie de Chaulnes
Président : Joshua Potel
Tél : 06 59 75 45 27
Mail : joshuapotel@orange.fr

OFFICE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS
Activité : Manifestations diverses
Lieu : 15A, rue de la sablonnière
Président : Arnaud Noblécourt
Tél : 03 22 83 96 88
Mail : oclchaulnes@gmail.com

JUMELAGE

COMITÉ DE JUMELAGE
Activité : Animation et développement des relations entre villes jumelées (Chaulnes et Edemissen en Allemagne)
Lieu : Chaulnes et Edemissen
Présidente : Viviane Hanocq
Tél : 06 14 23 86 36
Mail : benoit.gance@sfr.fr

BÛCHE DE NOËL
À LA CRÈME DE MARRONS



INGRÉDIENTS (pour 8 personnes)

4 œufs
125g de farine
125g de sucre en poudre
1 cuillère à café de levure chimique
350 g de crème de marrons
250g de mascarpone
2 cuillères à soupe de sucre vanillé
2 cuillères à soupe de rhum
4 marrons glacés pour la décoration

RECETTE

1. Préchauffez le four à 180°C. Séparez les blancs des jaunes d'œufs, puis fouettez les blancs en neige avec une pincée de sel. Quand les œufs commencent à être fermes, ajoutez le sucre et continuez à battre. Baissez la vitesse du batteur et ajoutez les jaunes d'œufs un par un. Fouettez longuement.
Incorporez la farine et la levure préalablement tamisées. Mélangez délicatement.
Étalez la préparation sur une plaque recouverte de papier sulfurisé.
Astuce : tapez la plaque sur le plan de travail pour enlever les bulles d'air.
Enfournez pendant 12 min à 180°C.

2. Pendant ce temps, réalisez le sirop. Dans une petite casserole, faites chauffer 5cl d'eau avec le sucre vanillé et le rhum, jusqu'à ébullition. Réservez.

3. Réalisez ensuite la crème aux marrons. À l'aide d'un fouet, mélangez le mascarpone avec une partie de la crème de marrons *(soit 100g pour une bûche)*. Vous devez obtenir une préparation lisse et homogène.

4. Coupez les bords du biscuit pour lui donner une forme bien régulière. Badigeonnez toute la surface du biscuit de sirop.

5. Étalez le reste de la crème de marrons *(soit 250g pour une bûche)* de manière uniforme sur tout le biscuit.

6. Servez-vous d'un torchon pour rouler la bûche.

7. Déposez ensuite la bûche sur une grille et étalez le mélange mascarpone/crème de marron sur toute la bûche. Réservez au frais au moins une heure avant de servir.

8. Sortez la bûche du réfrigérateur. À l'aide d'une fourchette, striez légèrement le dessus de la bûche pour imiter l'écorce d'un arbre.

GRÉGORY DEVAUX

ENERGY BALLS

INGRÉDIENTS (pour 6 boules)

60 g de beurre de cacahuète
40 g de sirop d'érable ou agave
30 g de flocons d'avoine
20 g de poudre d'amande
15 g (1 cuillère à soupe) de noix de coco râpée
Du chocolat en poudre

RECETTE

1. Mélangez le beurre de cacahuète avec le sirop d'érable.

2. Ajoutez les flocons d'avoine, la noix de coco râpée, puis la poudre d'amande.

3. Mélangez le tout. Coupez le carré de chocolat en petits morceaux.

4. Faites six boules avec la préparation à la main.

5. Roulez les boules dans le chocolat en morceaux ou dans la coco râpée. Placez les energy balls 1h au congélateur.

6. Gardez au frais ensuite.

Régalez-vous !

AMANDINE MENDY



MARCHÉ de CHAULNES
Produits et Saveurs du Terroir

11 OCTOBRE 08 NOVEMBRE
13 DÉCEMBRE 10 JANVIER 14 FÉVRIER
14 MARS 11 AVRIL 09 MAI 13 JUIN
11 JUILLET 08 AOÛT 12 SEPTEMBRE

Retrouvez nous sur facebook : Marché du terroir "Les trésors du Santerre"
LE 2E DIMANCHE DE CHAQUE MOIS DE 8H30 À 12H00
PLACE DE LA MAIRIE
BRIE PICARDIE Banque & Assurance
Les Trésors du Santerre
MAIRIE DE CHAULNES
TERRE PICARDIE

Le Coin des Enfants

Le Code d'Halloween

Utilise le tableau ci-dessous pour décrypter le code et découvrir les mots cachés

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M
N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z

1. _ _ _ _ _ _ _ _ _

2. _ _ _ _

3. _ _ _ _ _ _ _ _ _

4. _ _ _ _

5. _ _ _ _ _ _ _

6. _ _ _ _ _ _

7. _ _ _ _ _ _ _ _

8. _ _ _ _ _

9. _ _ _ _ _ _ _

10. _ _ _ _ _ _

Cherche et trouve



6 
5 
12 

Halloween

9 
3 
7 

LA BATAILLE DE FONTENOY 1745

LE 5e DUC DE CHAULNES À LA BATAILLE DE FONTENOY

Charles VI, l'empereur du Saint Empire-Romain-Germanique mourut le 20 janvier 1745. À cette époque, l'Allemagne n'existait pas. L'empire des nations germaniques était une mosaïque de principautés laïques ou ecclésiastiques, de duchés, comtés, marches, villes libres, évêchés...Se présentant comme le successeur des empereurs romains et de Charlemagne, l'empereur germanique se voulait garant de l'unité du monde chrétien. La maison d'Autriche, créée par les Habsbourg, regroupait nombre d'états allemands et, malgré le principe électif, avait réussi à imposer une hérédité du titre impérial à son profit.
La fille de Charles VI, Marie-Thérèse (une Habsbourg), reine de Hongrie et archiduchesse d'Autriche voulait imposer son mari, François-Etienne ancien duc de Lorraine comme candidat à la succession impériale.



Louis XV

Pénétré de sa méfiance à l'encontre des Habsbourg, d'Argenson, le ministre français des affaires étrangères proposa à Louis XV de susciter et de soutenir une autre candidature: celle d'Auguste III, électeur de Saxe et roi de Pologne.
La Prusse ainsi que l'Espagne s'allièrent à la France tandis que l'Angleterre, le Hanovre et la Hollande soutenaient l'Autriche. Le roi de Pologne, battu par la Prusse retira sa candidature tandis que le duc de Bavière soutenu par les français posait à son tour sa candidature. Pour soutenir la candidature du duc de Bavière, Louis XV envoya une armée sous le commandement du maréchal de Saxe dans le centre de l'Europe. Au terme d'un siège qui dura plusieurs semaines, les français s'emparèrent de la ville de Prague. Le duc de Chaulnes y joua un rôle important en participant à l'escalade d'une muraille. Malheureusement, cette victoire ne fut pas exploitée. Le Maréchal de Saxe ayant été appelé en Courelande, le commandement français s'en trouva affecté et l'armée royale fut défaite à Dettigen. Le duc de Chaulnes, blessé, faillit y laisser la vie.

Cependant, l'essentiel de l'armée française au lieu de se mettre en marche vers le centre de l'Europe pour appuyer la petite armée bavaroise se dirigea, un peu plus tard sous les ordres du Maréchal de Saxe au nord, vers les Pays-Bas autrichiens. Louis XV poursuivait en cela la politique de Louis XIII et Louis XIV afin de conforter les positions conquises dans les Pays-Bas espagnols au nord de la France (les espagnols ayant cédé aux autrichiens ce qui leur restait des Pays-Bas). Forte de 60 000 hommes (ce qui était considérable pour l'époque), l'armée française marcha sur Tournai.

Michel-Ferdinand, 5e duc de Chaulnes* (1714-1769) fils de Louis Auguste d'Albert d'Ailly, était alors Aide de Camp du Maréchal de Saxe**. Le roi Louis XV lui-même accompagnait l'armée française. Les Anglais et leurs alliés Néerlandais commandés par le duc de Cumberland venus au secours de la ville de Tournai se heurtèrent aux Français le 11 mai 1745 à Fontenoy, place forte située au bord de l'Escaux.

« Le front français dessinait un triangle dont la pointe était le village de Fontenoy, mis en défense depuis deux jours, les deux côtés étant appuyés à droite à Antoing, à gauche au bois Barry. Ce front était couvert par des ravins, des abattis d'arbres et plusieurs redoutes. » (Pierre Gaxotte, Le siècle de



Le 5e Duc de Chaulnes

Louis XV, p.221) Le roi et le dauphin***, levés dès 4 heures du matin, prirent position sur une colline bordant l'Escaux et d'où l'on pouvait découvrir tout le champs de bataille. Pendant ce temps, le Maréchal de Saxe qui souffrait de la goutte se déplaçait le long du champ de bataille dans une calèche d'osier. Devant Louis XV était rangé le régiment des Gardes Françaises, pivot de l'armée royale, entre le bois de Barry et Fontenoy. Le colonel de Gramont qui commandait ce régiment vint à cheval saluer le roi. Quelques instants plus tard, il fut tué par les tirs de l'artillerie hollandaise qui en ouvrant le feu donna le signal du début de la bataille. Plusieurs assauts de l'infanterie ennemie ayant échoué, le général Cumberland lança l'infanterie britannique, qui en une colonne compacte jaillit du ravin où elle était dissimulée et s'enfonça comme un éperon dans le dispositif français. La progression de ces « Habits Rouges » qui malgré le feu nourrit des français et ses pertes, avançaient imperturbables, était particulièrement impressionnante. Tout en marchant, les anglais tiraient rechargeant leurs armes rapidement. Et l'on vit le régiment des Gardes Françaises vaciller. Certaines compagnies désorganisées reculèrent. Les courtisans qui entouraient le roi, conseillèrent à celui-ci de se retirer de l'autre côté de l'Escaut. Le roi tint bon et refusa en considérant que son retrait du champ de bataille démoraliserait l'armée française. Tout n'était pas perdu. Maurice de Saxe donna l'ordre au régiment de Normandie qui occupait l'aile droite du dispositif français de se déplacer vers Fontenoy. En même temps, pour permettre aux Gardes Françaises de se ressaisir, il commanda le régiment des Chevau-légers de harceler la colonne britannique qui résista à leurs charges.

La veille, le duc de Chaulnes avait proposé de placer en réserve quatre canons de gros calibre dans le village de Fontenoy. Face à la progression de l'infanterie britannique qui tel un dragon crachait le feu de toutes ses armes, le Maréchal de Saxe lui donna l'ordre d'amener ces canons, ce que fit immédiatement le duc de Chaulnes. Celui-ci s'exécuta rapidement, mit en batterie les quatre pièces et ouvrit le feu face à la colonne britannique. En même temps, le régiment de Normandie s'avançait vers la colonne britannique et le duc de Saxe fit charger la brigade irlandaise qui ne demandait qu'à sortir de ses retranchements pour se précipiter aux devants des soldats anglais. À

14h, la bataille changeait brusquement d'aspect. Le village de Fontenoy devenait le pivot d'une nouvelle bataille.
Les boulets français creusaient de terribles sillons dans les rangs des « Habits Rouges » . Soudain, angoissés de se retrouver si loin de leurs lignes, les anglais commencèrent à refluer. La cavalerie française et notamment les « Chevau-légers » de la maison du roi et les gendarmes sabraient les fugitifs. Les français avaient pris le dessus et avaient gagné la bataille.

Marcel Queyrat
Président Honoraire
du Comité cantonal du Souvenir Français

Illustrations par Martial Fouquet
Artiste peintre



Le Maréchal de Saxe

NOTES :

** Michel-Ferdinand d'Albert d'Ailly, Duc de Chaulnes, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant général de ses armées, Gouverneur & Lieutenant général de Sa Majesté en la province de Picardie, & pays reconquis d'Artois, Gouverneur particulier des ville & citadelle d'Amiens & de Corbie, & Capitaine-lieutenant des Chevau-légers de la garde du Roi.*

*** Maurice de Saxe, était le fils adultérin de Marie-Aurore comtesse de Königsmark, et de l'électeur de Saxe, Frédéric-Auguste Ier. Il était né le 28 octobre 1696 à Goslar (ville libre d'Empire) et mort le 30 novembre 1750 au château de Chambord, était un militaire français d'origine saxonne, titré comte de la Raute (1696-1710) puis comte de Saxe (1710-1750). Il se mit au service de Louis XV. Il était maréchal général des camps et armées du roi. Il est connu pour sa victoire de Fontenoy. Ses qualités militaires lui permirent d'être l'un des meilleurs stratèges de son temps. Il est l'auteur d'un ouvrage intitulé Mes Rêveries publié à titre posthume à Amsterdam en 1757.*

**** Le dauphin, Louis-Alexandre, père du futur Louis XV, mourut de la tuberculose à l'âge de 36 ans. Son épouse Marie-Joseph de Saxe le suivit dans la tombe, victime de la même maladie, à l'âge de 35 ans.*

BIBLIOGRAPHIE :

• *Le siècle de Louis XV, Pierre Gaxotte, Librairie Arthème Fayard, Paris (1974)*
• *Maurice de Saxe Maréchal de France 1696-1750, Jon Manchip White, Librairie Académie Perrin (1967)*
• *Eloge de M. le Duc de Chaulnes. 1769. Histoire de l'Académie Royale. Mémoires.*
• *Louis XV, Paul del Perugia, Éditions Albatros, Paris, 1979*
• *Histoire de France populaire, Henri Martin, Librairie Furne – Jouvet & Cie, Editeurs*



Programme des festivités de fin d'année

SAMEDI 5 DÉCEMBRE

Soirée dansante avec repas

Au profit du Téléthon

DIMANCHE 13 DÉCEMBRE

Marché de Noël

Divers stands

SAMEDI 19 DÉCEMBRE

Super loto quine

Spécial Noël

MERCREDI 23 DÉCEMBRE

Noël au Pays des Amis Enchantés

La magie de Noël prend vie sur scène avec ce spectacle d'une heure mêlant chansons de Noël et mascottes célèbres.
Les enfants rient, chantent, dansent...
Spectacle, suivi d'un goûter offert par l'Office de la Culture et des Loisirs de Chaulnes.
Ouverture des portes : 13h30
Spectacle : 14h00

